

ENQUÊTE AUPRÈS DES IMMIGRANTS DE LA CATÉGORIE DES TRAVAILLEURS QUALIFIÉS

Portrait des emplois occupés
selon certaines caractéristiques
des travailleurs qualifiés



Ce document a été réalisé conjointement par la Direction de la recherche et de l'analyse prospective du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, la Direction de la recherche du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale ainsi que la Direction de l'analyse et de l'information sur le marché du travail d'Emploi-Québec.

Comment citer ce rapport :

DESLAURIERS, Mélanie, Faoziat AKANNI, Marie-Hélène CASTONGUAY et Paula SANTOS (2013). *Enquête auprès des immigrants de la catégorie des travailleurs qualifiés. Portrait des emplois occupés selon certaines caractéristiques des travailleurs qualifiés*, Québec, ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles et ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Gouvernement du Québec, 38 p.

Traitement statistique et rédaction

Marie-Hélène Castonguay
Mélanie Deslauriers
Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles

Faoziat Akanni
Paula Santos
Emploi-Québec

Collaboration au traitement statistique et à la rédaction

Chakib Benzakour
Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles

Aline Lechaume
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Révision linguistique

Danielle Dalcourt

Note : Tous les termes qui renvoient à des personnes sont pris au sens générique. Ils ont à la fois la valeur d'un masculin et d'un féminin.

Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2013

ISBN
978-2-550-69605-6 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2013

Table des matières

INTRODUCTION	5
1. DESCRIPTION GÉNÉRALE	7
1.1 Situation d'emploi depuis la résidence permanente	7
1.1.1 Nombre d'emplois occupés depuis la résidence permanente	8
1.1.2 Cumul d'emplois	9
2. PREMIER EMPLOI	11
2.1 Délai d'obtention du premier emploi	11
2.2 Catégorie de l'emploi	13
2.3 Domaine de l'emploi	14
2.4 Statut de l'emploi	15
2.5 Heures travaillées	16
2.6 Salaire annuel	17
2.7 Perception de la qualification	18
3. DERNIER EMPLOI DES PERSONNES SANS EMPLOI AU MOMENT DE L'ENQUÊTE	20
3.1 Catégorie de l'emploi	21
3.2 Domaine de l'emploi	21
3.3 Statut de l'emploi	22
3.4 Salaire annuel	22
3.5 Perception de la qualification	22
3.6 Perception du lien entre le domaine de formation et l'emploi	23
3.7 Niveau de satisfaction	23
3.8 Principal motif d'insatisfaction	24
4. EMPLOI EN COURS	25
4.1 Catégorie de l'emploi	26
4.2 Domaine de l'emploi	27
4.3 Statut de l'emploi	28
4.4 Heures travaillées	29
4.5 Salaire annuel	29
4.6 Perception de la qualification	30
4.7 Perception du lien entre le domaine de formation et l'emploi	31
4.8 Niveau de satisfaction	32
4.9 Principal motif d'insatisfaction	32

5. PERSONNES SANS EMPLOI DEPUIS L'OBTENTION DE LA RÉSIDENCE PERMANENTE	34
5.1 Les personnes sans emploi depuis l'obtention de la résidence permanente.....	34
5.2 Activité principale des personnes sans emploi depuis la résidence permanente	35
CONCLUSION.....	36

Introduction

Au Québec, le gouvernement provincial a le pouvoir de sélectionner les personnes immigrantes qui s'établissent sur son territoire. Ce pouvoir s'exerce notamment auprès des travailleurs qualifiés, qui constituent la composante la plus importante de l'immigration économique. Les modalités de sélection de cette catégorie d'immigration sont conçues de façon à favoriser une insertion rapide et réussie au marché du travail québécois.

Afin de connaître le parcours d'intégration de ces personnes, le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) avait réalisé, en 2002, une étude sur l'intégration au marché du travail du Québec des travailleurs sélectionnés, admis entre janvier 1997 et juin 2000. Depuis, le contexte socioéconomique a changé et une modification¹ a été apportée aux règles régissant l'accès à l'aide sociale pour les nouveaux arrivants : les immigrants de la catégorie des travailleurs qualifiés admis depuis décembre 2004 sont soumis à la « présomption d'avoirs liquides² ». De plus, une nouvelle grille de sélection a été mise en place en octobre 2006. Il est probable que ces changements ont influencé le processus d'intégration au marché du travail des nouveaux arrivants et la composition même de l'immigration.

En 2011, un nouveau projet d'étude a été réalisé conjointement par trois organisations impliquées dans le processus d'intégration des immigrants au marché du travail, soit le MICC, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et Emploi-Québec. Ce projet consistait en une « Enquête auprès des immigrants de la catégorie des travailleurs qualifiés » (ETQ) admis entre 2002 et 2009 inclusivement. Un peu plus de 3 000 répondants ont participé à cette enquête téléphonique. Ils ont répondu à des questions relatives à leur intégration au marché du travail québécois, à la reconnaissance de leurs acquis et compétences, à l'adéquation entre l'emploi qu'ils occupent et leurs compétences ainsi qu'à l'utilisation des services d'aide à l'intégration, y compris les services d'aide à l'emploi depuis leur arrivée. Les principaux objectifs de l'ETQ étaient de :

- connaître le processus d'intégration au marché du travail vécu par les immigrants;
- vérifier l'adéquation entre les compétences des immigrants et l'emploi qu'ils occupent;
- déterminer les caractéristiques qui favorisent une meilleure intégration.

Un premier document portant sur les caractéristiques des répondants au moment de l'enquête a été produit. Ce document a permis de dresser le portrait de certaines caractéristiques des répondants au moment de l'obtention de la résidence permanente ainsi que de leur situation au moment de l'enquête. On y étudiait plus particulièrement les démarches effectuées par les répondants pour s'intégrer au marché du travail du Québec, leur situation d'emploi (c'est-à-dire s'ils sont en emploi, en formation ou sans emploi) selon certaines caractéristiques, de même que leur situation d'activité sur le marché du travail, soit les taux d'activité, d'emploi et de chômage, en fonction de certaines caractéristiques.

Le présent document décrit la situation d'emploi des travailleurs qualifiés, requérants principaux, admis entre 2002 et 2009 inclusivement. Il est divisé en cinq sections. La première traite de la situation d'emploi depuis l'obtention de la résidence permanente, notamment de l'accès à un emploi selon différentes caractéristiques personnelles. La deuxième section présente le premier emploi selon certaines de ces caractéristiques. La troisième section traite du dernier emploi des personnes qui étaient sans emploi au moment de l'enquête mais qui ont déjà occupé un emploi au Québec, alors que la

¹ Article 130 du Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles (L.R.Q., c. A-13.1.1, r.1).

² La présomption d'avoirs liquides est l'obligation, pour une personne immigrante, de disposer des ressources nécessaires pour subvenir à ses besoins pendant les trois premiers mois qui suivent son arrivée au Québec. Cette obligation est liée au critère éliminatoire de la grille de sélection sur la capacité d'autonomie financière.

quatrième est consacrée à l'emploi en cours au moment de l'enquête. La cinquième et dernière section dresse un portrait général des personnes sans emploi depuis l'admission et de leur activité. Les tableaux et graphiques présentant les chiffres mentionnés dans ce document ainsi que la méthodologie utilisée se trouvent dans le document intitulé *Annexe – Portrait des emplois occupés selon certaines caractéristiques des travailleurs qualifiés*.

1. Description générale

Dans le présent chapitre, nous analysons la situation d'emploi depuis l'obtention de la résidence permanente, le nombre d'emplois occupés ainsi que la présence de cumul d'emplois parmi les personnes ayant eu une expérience de travail au Québec.

Faits saillants du chapitre

La situation d'emploi depuis la résidence permanente

- ✓ Plus la durée de résidence est longue, plus la proportion de personnes ayant une expérience de travail sur le marché de l'emploi québécois est importante.
- ✓ Les personnes ayant une formation dans le domaine de la santé (80,1 %) ont accédé à un emploi dans une moins grande proportion que les personnes ayant une formation dans un autre domaine.

Le nombre d'emplois occupés

- ✓ Les travailleurs qualifiés originaires de l'Asie et de l'Océanie, ceux ayant une formation dans le domaine de la santé ainsi que ceux qui ont déclaré, au moment de l'admission, connaître l'anglais seulement ont plus souvent que les autres occupé un seul emploi.
- ✓ Les personnes qui ont mentionné connaître le français au moment de l'enquête ont plus fréquemment occupé trois ou quatre emplois et plus que ceux ne connaissant pas le français.

Le cumul d'emplois

- ✓ Le cumul d'emplois est relativement fréquent parmi les travailleurs qualifiés qui ont accédé à l'emploi (16,5 %).
- ✓ Plus la durée de résidence est longue, plus la proportion de personnes ayant cumulé plusieurs emplois est élevée.

1.1 Situation d'emploi depuis la résidence permanente

TABLEAU 1.1

Parmi l'ensemble des personnes immigrantes admises dans la sous-catégorie des travailleurs qualifiés, requérant principaux, de 2002 à 2009, neuf travailleurs qualifiés sur dix (90,0 %) avaient, au moment de l'enquête, déjà occupé un emploi depuis l'obtention de la résidence permanente. Seulement une faible proportion (10,0 %) n'avait pas encore occupé d'emploi.

De fait, la proportion d'individus ayant occupé un emploi progresse avec l'augmentation de la durée de résidence. Les travailleurs qualifiés ayant une durée de résidence de 13 à 36 mois ont occupé un emploi dans une proportion de 79,2 %. Cette proportion grimpe à 92,0 % pour ceux ayant de 37 à 60 mois de résidence et à 95,4 % pour ceux ayant résidé 61 mois et plus. Le ratio plus faible chez les personnes ayant une plus courte durée de résidence (13 à 36 mois) est peu étonnant dans la mesure où plus les personnes sont d'arrivée récente, moins elles ont disposé de temps pour trouver un emploi.

La proportion de travailleurs qualifiés possédant une expérience de travail sur le marché de l'emploi québécois se situe à 94,8 % pour les personnes âgées de 20 à 29 ans à l'admission, soit une proportion

nettement supérieure à celle observée dans le cas des 30 à 39 ans (88,9 %), des 40 à 49 ans (84,1 %) et des 50 ans et plus (67,7 %)³.

Les travailleurs qualifiés natifs de l'Europe sont proportionnellement plus nombreux à avoir occupé un emploi depuis l'obtention de la résidence permanente (94,4 %) que ceux nés sur un autre continent.

L'accès à l'emploi semble plus difficile pour les travailleurs qualifiés ayant une formation dans le domaine de la santé : seulement 80,1 % des personnes ayant une formation dans ce domaine ont occupé un emploi, soit un ratio bien en deçà des 90,0 % observés pour l'ensemble. En fait, seules les personnes formées dans ce domaine se distinguent significativement quant à la situation d'emploi.

Enfin, les personnes ayant suivi, avant l'admission, une formation dans un établissement d'enseignement situé en Roumanie, en France ou au Québec mentionnent plus fréquemment avoir eu, depuis l'obtention de leur résidence permanente, une expérience de travail dans la province (95,9 %, 95,3 % et 93,3 % respectivement), alors que les personnes ayant déclaré, au moment de l'admission, avoir obtenu leur dernier diplôme dans un établissement d'enseignement situé au Maroc (84,5 %), en Algérie (85,6 %) ou dans un autre pays (87,7 %) ont été moins présentes sur le marché du travail québécois.

1.1.1 Nombre d'emplois occupés depuis la résidence permanente

TABEAU 1.2 ET GRAPHIQUES 1.1 ET 1.2

On remarque au graphique 1.1 que plus du quart (27,2 %) des travailleurs qualifiés requérants principaux ont occupé un seul emploi⁴, alors que 26,2 % en ont occupé deux. Moins du cinquième rapporte avoir respectivement occupé trois emplois (18,3 %) ou quatre emplois et plus (18,3 %). Comme nous l'avons mentionné précédemment, un travailleur qualifié sur dix (10,0 %) n'a occupé aucun emploi depuis l'obtention de la résidence permanente. Ceux-ci ne sont pas pris en compte dans les estimations qui suivent, qui sont calculées sur l'ensemble des personnes ayant occupé au moins un emploi depuis l'obtention de la résidence permanente.

Parmi les travailleurs qualifiés, requérants principaux, qui détiennent une expérience d'emploi sur le marché du travail québécois, environ une personne sur trois a occupé soit un (30,2 %) ou deux emplois (29,1 %), alors que des proportions plus faibles ont occupé soit trois (20,3 %) ou quatre emplois et plus (20,4 %). On constate toutefois qu'une plus courte durée de résidence est associée à une plus forte proportion d'individus n'ayant occupé qu'un seul emploi, tandis que l'obtention de quatre emplois et plus est plus fréquente avec une durée de résidence plus longue.

Plus du quart des personnes âgées de 20 à 29 ans (26,5 %) et de 30 à 39 ans (30,6 %) *au moment de l'admission* ont occupé un seul emploi, soit des proportions significativement moins élevées que parmi le groupe des 50 ans et plus (56,2 %).

Par ailleurs, les travailleurs qualifiés natifs de l'Asie et de l'Océanie ont plus souvent détenu un seul emploi que leurs homologues natifs d'un autre continent. Inversement, ils sont, proportionnellement, nettement moins nombreux à avoir occupé quatre emplois et plus.

³ Notons que les personnes âgées de 50 ans et plus sont peu nombreuses dans l'échantillon ce qui, par conséquent, affecte la précision de l'estimation produite pour ce groupe. Lorsque les marges d'erreur sont prises en compte, elles ne se différencient pas du groupe des 40 à 49 ans quant à la situation d'emploi. Il en est de même des 40 à 49 ans par rapport aux 30 à 39 ans.

⁴ Parmi les travailleurs qualifiés qui ont occupé un seul emploi depuis leur admission, 77,3 % occupaient toujours cet emploi au moment de l'enquête.

Dans le cadre de l'Enquête auprès des immigrants de la catégorie des travailleurs qualifiés (ETQ), nous disposons de trois variables distinctes relativement aux connaissances linguistiques. Tirée des données administratives du MICC, la première présente la connaissance du français et de l'anglais déclarée au moment de l'admission. Les autres variables, soit la connaissance du français au moment de l'enquête et la connaissance de l'anglais au moment de l'enquête, sont construites⁵ à partir d'une auto-évaluation des répondants quant à leur capacité de lire, parler, comprendre et écrire le français et l'anglais.

Les personnes qui ont mentionné, *au moment de l'admission*, ne connaître que l'anglais ont été moins mobiles en terme du nombre d'emplois occupés. En effet, elles ont plus fréquemment occupé un seul emploi que les personnes ayant mentionné connaître le français et l'anglais ou le français seulement, et elles ont moins fréquemment occupé trois emplois que celles-ci.

Les personnes qui ont mentionné connaître le français au *moment de l'enquête* sont, proportionnellement, nettement moins nombreuses à n'avoir eu qu'un seul emploi (29,3 % comparativement à 51,2 % des personnes qui ont mentionné ne pas connaître le français), alors qu'elles ont plus fréquemment eu trois emplois (20,7 % comparativement à 12,3 %, respectivement) ou quatre emplois et plus (20,9 % comparativement à 6,3 %, respectivement).

Les travailleurs qualifiés qui ont fait des études dans le domaine de la santé se distinguent des autres travailleurs qualifiés⁶ en ce qui a trait au nombre d'emplois occupés : ils sont proportionnellement plus nombreux à n'avoir occupé qu'un seul emploi depuis l'obtention de la résidence permanente (44,5 %).

1.1.2 Cumul d'emplois

TABLEAU 1.3

Le cumul d'emplois correspond au fait d'occuper plus d'un emploi à la fois. Les estimations présentées dans cette section sont donc produites à partir de l'ensemble des personnes ayant occupé au moins un emploi depuis l'obtention de la résidence permanente.

On note que près d'un travailleur qualifié sur six (16,5 %) ayant eu une expérience de travail sur le marché de l'emploi québécois a occupé au moins deux emplois simultanément depuis son entrée sur ce marché.

Sans surprise, le cumul d'emplois est plus fréquent avec l'augmentation de la durée de résidence. Au moment de l'enquête, les travailleurs qualifiés ayant séjourné 61 mois et plus sont, proportionnellement, nettement plus nombreux à avoir cumulé au moins deux emplois que ceux ayant de 13 à 36 mois de résidence.

Le cumul d'emplois a été significativement moins fréquent parmi les répondants natifs de l'Asie et de l'Océanie (8,7 %) que parmi ceux originaires d'un autre continent. Cela semble cohérent avec le fait que les travailleurs qualifiés nés en Asie et en Océanie ont plus fréquemment occupé un seul emploi.

Les personnes qui connaissaient le français au moment de l'enquête ont plus fréquemment cumulé plusieurs emplois (16,9 % comparativement à 9,1 % de celles ne connaissant pas le français).

⁵ Voir la page 10 de l'Annexe – *Portrait des emplois occupés selon certaines caractéristiques des travailleurs qualifiés* pour les détails relatifs à la construction de cette variable.

⁶ À l'exclusion des personnes ayant une formation dans le domaine de la communication et de la science de l'information ainsi que dans le domaine des sciences physiques et de la vie, et des mathématiques. En effet, les personnes qui ont fait des études dans le domaine de la santé ne se distinguent pas de manière significative de ces dernières quant au nombre d'emplois occupés.

Enfin, le cumul d'emplois est également significativement plus fréquent parmi les travailleurs qualifiés qui ont une formation dans les domaines des arts, de la culture, des sports et des loisirs (30,7 %), de l'éducation (30,1 %) et des sciences humaines (23,7 %) que parmi ceux formés dans les domaines du génie et des services connexes (11,3 %), de l'information et de la technologie (12,6 %) ainsi que du commerce, de la gestion et de l'administration (14,7 %)⁷.

⁷ Le cumul d'emplois est analysé selon le domaine de formation plutôt que selon le domaine d'emploi, car l'analyse selon ce dernier n'est pas possible. En effet, l'analyse du cumul d'emplois prend en compte l'ensemble des emplois occupés depuis la résidence permanente. Pour certains répondants, les divers emplois cumulés ne sont pas dans le même domaine d'emploi.

2. Premier emploi

Le chapitre qui suit présente les caractéristiques du premier emploi occupé au Québec après l'obtention de la résidence permanente. L'analyse porte sur les 2 707 personnes qui ont occupé au moins un emploi depuis l'obtention de leur résidence permanente.

Faits saillants du chapitre

Délai d'obtention

- ✓ Plus de la moitié (55,9 %) des travailleurs qualifiés ayant occupé un emploi ont obtenu leur premier emploi moins de trois mois après l'obtention de la résidence permanente, alors qu'une faible proportion d'entre eux (moins de 10 %) ont dû attendre plus de deux ans.

Catégorie et domaine de l'emploi

- ✓ Le premier emploi des travailleurs qualifiés, requérant principaux, était plus fréquemment un emploi de professionnel (27,0 %); suivent les emplois de technicien ou secrétaire, puis ceux de personnel général de la vente et des services ainsi que de travailleur semi et non spécialisé.
- ✓ Le premier emploi occupé était plus souvent un emploi lié au domaine de la vente et des services.

Statut de l'emploi

- ✓ Les travailleurs qualifiés, requérants principaux, ont plus souvent occupé, comme premier emploi, un emploi permanent (61,4 %). Seulement, 25,7 % d'entre eux occupaient un emploi temporaire et 6,2 %, un emploi sur appel.
- ✓ Les titulaires d'un diplôme universitaire de 2^e et 3^e cycles occupaient plus souvent un premier emploi temporaire que les titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires et d'études secondaires ou moins.

Heures travaillées hebdomadairement et salaire annuel

- ✓ Dans l'ensemble, 68,7 % des personnes travaillaient de 30 à 40 heures par semaine; 14,0 %, de 15 à moins de 30 heures; 9,3 %, plus de 40 heures et 6,4 %, moins de 15 heures.

Perception de qualification

- ✓ Plus de la moitié (53,7 %) des travailleurs qualifiés estimaient que leur niveau de formation était supérieur à ce qui était demandé pour leur premier emploi, 40,0 % jugeaient être correctement qualifiés et seulement 4,9 % pensaient que leur niveau de formation était inférieur au niveau demandé.

2.1 Délai d'obtention du premier emploi

GRAPHIQUES 2.1 ET 2.2 ET TABLEAU 2.1

Le délai d'obtention du premier emploi correspond au nombre de mois écoulés entre l'obtention de la résidence permanente et l'obtention du premier emploi sur le marché du travail québécois⁸. Il faut toutefois faire preuve de prudence dans l'interprétation du délai d'obtention du premier emploi. En effet, le délai d'obtention du premier emploi ne correspond pas nécessairement au temps pendant

⁸ Il a été impossible de calculer un délai pour 3,1 % des répondants pour qui la date d'obtention du premier emploi était inconnue.

lequel les travailleurs qualifiés ont été en recherche active d'un emploi et disponibles pour en occuper un. Certains ont pu suivre des formations ou avoir eu d'autres activités que la recherche d'un emploi.

En moyenne, les travailleurs qualifiés, requérants principaux, ont obtenu leur premier emploi environ 250 jours après leur admission. Ce délai moyen d'obtention du premier emploi est toutefois gonflé par les très longs délais d'obtention enregistrés pour un nombre limité de personnes. En effet, 50 % des gens avaient obtenu leur premier emploi au bout de 82 jours.

Plus de la moitié (55,9 %) des travailleurs qualifiés ayant eu un emploi avaient obtenu leur premier emploi entre 0 et 3 mois après l'obtention de la résidence permanente, alors que 9,8 % l'avaient décroché après 4 à 6 mois. Environ une personne sur dix (10,9 %) a occupé son premier emploi entre 7 et 12 mois après la résidence permanente et 10,5 %, entre 13 et 24 mois. Moins d'une personne sur dix (9,9 %) a dû attendre 25 mois ou plus pour accéder à un premier emploi sur le marché du travail québécois. Ainsi, plus des trois quarts des travailleurs qualifiés ont obtenu leur premier emploi au cours de leur première année de résidence.

Les travailleurs qualifiés âgés de 20 à 29 ans *au moment de l'admission* avaient plus fréquemment occupé leur premier emploi dans un court délai (0 à 3 mois) que ceux de 30 à 39 ans ou de 40 à 49 ans, et ils avaient été moins nombreux que ceux-ci à décrocher leur premier emploi 25 mois et plus après l'obtention de la résidence permanente. Malgré cela, plus de la moitié des travailleurs qualifiés, quel que soit l'âge, ont obtenu leur premier emploi dans un délais de trois mois.

On observe que les personnes nées en Europe ont proportionnellement plus souvent décroché un premier emploi au cours des trois premiers mois suivant l'obtention de la résidence permanente (67,4 %) que les personnes nées sur un autre continent. On note toutefois de fortes différences dans le délai d'obtention du premier emploi à l'intérieur d'une même région : d'une part, on peut voir que les personnes natives de l'Europe de l'Ouest (77,6 %) avaient plus fréquemment décroché un premier emploi dans un délai de 0 à 3 mois suivant leur admission que celles natives de l'Europe de l'Est (50,5 %); d'autre part, les personnes nées en Afrique du Nord (41,5 %) avaient moins fréquemment que celles nées ailleurs en Afrique (65,6 %) occupé leur premier emploi dans un délai de moins de trois mois et avaient plus fréquemment dû attendre 25 mois et plus avant de le décrocher. Peu importe la région de naissance, à l'exception de l'Afrique du Nord, la moitié ou plus des travailleurs qualifiés avaient obtenu leur premier emploi au cours des trois premiers mois.

Les personnes dont le plus haut diplôme obtenu avant l'admission était un diplôme universitaire de 1^{er} cycle ont été moins nombreuses que les titulaires d'un diplôme universitaire de 2^e ou 3^e cycles à occuper leur premier emploi au cours des trois premiers mois suivant leur admission, alors qu'elles ont été plus nombreuses à occuper leur premier emploi dans un délai de 13 à 24 mois.

Les personnes qui avaient déclaré, au moment de l'admission, connaître uniquement le français ont été moins nombreuses à trouver un premier emploi dans un délai de 0 à 3 mois suivant leur admission que celles ayant mentionné connaître le français et l'anglais ou l'anglais seulement⁹. Bien que les personnes qui ont déclaré une connaissance unique du français soient proportionnellement presque aussi nombreuses que celles ayant déclaré connaître les deux langues à avoir occupé leur premier emploi de 4 à 6 mois ou de 7 à 12 mois après leur admission, elles demeurent proportionnellement moins nombreuses que celles-ci à avoir occupé leur premier emploi au cours de la première année suivant leur

⁹ Parmi les personnes ayant obtenu un emploi depuis la résidence permanente, les personnes ne connaissant que l'anglais à l'admission ne constituent que 5 % de l'ensemble. De plus, ces personnes sont surreprésentées parmi les titulaires d'un diplôme universitaire de 3^e cycle, parmi les personnes en provenance des États-Unis et du Royaume-Uni, et parmi celles ayant séjourné préalablement au Québec.

admission. L'accès à un premier emploi se ferait donc plus rapidement pour les personnes qui ont mentionné, au moment de l'admission, connaître le français et l'anglais que pour celles qui ont déclaré connaître le français seulement.

2.2 Catégorie de l'emploi

TABLEAU 2.2

La catégorie de l'emploi regroupe différents métiers et professions en fonction du niveau de scolarité requis et de la complexité des tâches à exécuter. Dans le cadre de l'ETQ, nous avons défini sept catégories d'emploi, soit : cadres; professionnels; superviseurs et surveillants; techniciens et secrétaires; travailleurs de métier et travailleurs spécialisés; personnel général de la vente et des services; et travailleurs semi et non spécialisés.

Plus du quart (27,0 %) des travailleurs qualifiés ont occupé un premier emploi de type professionnel et 23,1 %, un emploi de technicien et secrétaire. Un peu plus d'une personne sur six travaillait respectivement comme personnel général de la vente et des services (17,7 %) ou travailleurs semi et non spécialisés (17,8 %) et 7,9 %, comme travailleurs de métier et travailleurs spécialisés. Seulement 2,0 % des personnes occupaient un poste de cadre à leur premier emploi, alors que 4,6 % étaient des superviseurs et surveillants.

Bien que plus du quart des femmes (27,9 %) et des hommes (26,5 %) aient occupé un poste professionnel à leur premier emploi, on observe que les hommes travaillaient davantage que les femmes comme cadres ou travailleurs de métier et travailleurs spécialisés, alors que les femmes se retrouvaient davantage que leurs homologues masculins dans les emplois de la catégorie du personnel général de la vente et des services.

Le premier emploi des personnes âgées de 20 à 29 ans (0,8 %) au moment de l'admission était moins souvent un emploi de cadre que dans le cas des personnes âgées de 40 à 49 ans (3,9 %). Les personnes âgées de 20 à 29 ans (35,0 %) étaient toutefois proportionnellement plus nombreuses à détenir un emploi de professionnel que celles âgées de 30 à 39 ans (21,7 %). Elles occupaient moins fréquemment que ces dernières un emploi de la catégorie des travailleurs de métiers et des travailleurs spécialisés.

Les personnes nées en Europe (32,7 %) ainsi que celles nées en Asie et en Océanie (39,0 %) avaient nettement plus fréquemment occupé un premier emploi professionnel que celles nées en Amérique (25,4 %) ou en Afrique (19,0 %), tandis qu'elles avaient moins souvent que ces dernières occupé un premier emploi de travailleur semi et non spécialisé. En outre, les personnes nées en Europe avaient plus souvent occupé un premier emploi de cadre (3,6 %) que celles nées en Afrique (0,6 %). On peut toutefois nuancer ce portrait en prenant en considération le sous-continent de naissance. Ainsi, une plus grande proportion de personnes nées en Europe de l'Ouest que de personnes originaires de l'Europe de l'Est avaient eu un premier emploi de cadre ou de professionnel. De même, le premier emploi des personnes nées en Afrique du Nord (15,8 %) était moins fréquemment de type professionnel que chez les personnes nées dans le reste de l'Afrique (29,0 %). Le même constat s'applique aux personnes nées aux Antilles (15,2 %) par rapport à celles nées dans le reste de l'Amérique (28,5 %) et aux personnes nées au Moyen-Orient (27,3 %) par rapport à celles nées dans le reste de l'Asie et de l'Océanie (45,3 %).

Sans grande surprise, la proportion de personnes dont le premier emploi était professionnel est significativement moins élevée parmi les personnes peu scolarisées et augmente plus les personnes sont fortement scolarisées. De plus, les travailleurs qualifiés qui détenaient un diplôme de 2^e ou 3^e cycles avaient obtenu un premier emploi, soit en tant que techniciens et secrétaires, soit en tant que travailleurs de métiers et travailleurs spécialisés, en moins fortes proportions que ceux qui détenaient un

diplôme de 1^{er} cycle ou d'études postsecondaires. L'obtention d'un premier emploi dans la catégorie du personnel général de la vente et des services ou dans celle des travailleurs semi et non spécialisés était plus rare parmi les travailleurs qualifiés qui possédaient un diplôme universitaire de 3^e cycle que parmi ceux qui possédaient un diplôme d'études postsecondaires ou de 1^{er} cycle. Il semble donc que la scolarité est positivement liée au niveau de compétence de l'emploi : plus la scolarité détenue est élevée, plus le niveau de compétence du premier emploi est élevé.

La catégorie d'emploi du premier emploi varie également en fonction de la connaissance du français et de l'anglais au moment de l'admission : une plus grande proportion de personnes qui connaissaient l'anglais seulement¹⁰ avaient obtenu un premier emploi de type professionnel (48,0 %); elles sont suivies des personnes qui connaissaient le français et l'anglais (28,8 %), puis de celles qui connaissaient le français seulement (17,4 %). La situation est inversée pour les personnes qui avaient obtenu un premier emploi de travailleur semi et non spécialisé, soit 24,5 % de celles qui connaissaient le français seulement, 16,2 % de celles qui connaissaient le français et l'anglais et 11,8 % de celles qui connaissaient l'anglais seulement.

2.3 Domaine de l'emploi

TABLEAU 2.3

Le domaine de l'emploi comprend les métiers et professions selon le type de compétence, tels que regroupés dans la Classification nationale des professions (CNP)¹¹. Le genre de compétence est principalement défini par le type de travail effectué. La similitude en ce qui concerne la discipline d'enseignement ou le domaine d'études requis pour exercer une profession est également prise en considération dans la détermination du domaine d'emploi.

Près du quart (23,9 %) des travailleurs qualifiés, requérants principaux, avaient obtenu un premier emploi dans une profession liée à la vente et aux services, 19,3 % dans une profession liée aux affaires, à la finance et à l'administration et 18,3 % aux sciences naturelles et appliquées et autres domaines apparentés. Un travailleur qualifié sur dix avait occupé un premier emploi lié aux sciences sociales, à l'enseignement, à l'administration publique et à la religion (10,7 %) ou encore à la transformation, à la fabrication et aux services d'utilité publique (9,9 %). Par ailleurs, très peu de travailleurs qualifiés avaient eu un premier emploi dans un domaine lié au secteur primaire (1,0 %), aux arts, à la culture, aux sports et aux loisirs (4,2 %), à la santé (5,2 %) ou aux métiers, au transport et à la machinerie (7,4 %).

Les femmes avaient plus fréquemment que les hommes occupé un premier emploi lié au domaine des affaires, de la finance et de l'administration, à celui des sciences sociales, de l'enseignement, de l'administration publique et de la religion ainsi qu'à celui de la santé. De leur côté, les hommes travailleurs qualifiés avaient plus fréquemment que les femmes occupé un premier emploi lié aux sciences naturelles et appliquées et autres domaines apparentés, au secteur de la transformation, de la fabrication et des services d'utilité publique, à celui des métiers, du transport et de la machinerie ainsi qu'au secteur primaire.

¹⁰ Les personnes qui connaissaient l'anglais seulement à l'admission ne constituent que 5 % des personnes ayant obtenu un emploi depuis la résidence permanente. Elles présentent un profil particulier : elles sont surreprésentées parmi les titulaires d'un diplôme universitaire de 3^e cycle, parmi les personnes en provenance des États-Unis et du Royaume-Uni, et parmi celles ayant séjourné préalablement au Québec.

¹¹ La Classification nationale des professions est une norme qui classifie et décrit les professions pour l'économie du Canada. Elle sert de fondement pour les statistiques sur les professions et pour l'information sur le marché du travail. On peut consulter l'information relative à la Classification nationale des professions sur le site :

<http://www5.hrsdc.gc.ca/NOC/Francais/CNP/2011/Bienvenue.aspx>

Les personnes admises dans la catégorie des travailleurs qualifiés alors qu'elles étaient âgées de 20 à 29 ans occupaient moins fréquemment, comme premier emploi, un poste lié au transport, à la fabrication et aux services d'utilité publique (6,6 %) que celles âgées de 30 à 39 ans (11,5 %) et celles âgées de 40 à 49 ans (12,7 %). Les personnes âgées de 20 à 29 ans ainsi que celles âgées de 30 à 39 ans occupaient moins fréquemment un premier emploi lié aux sciences sociales, à l'enseignement, à l'administration publique et à la religion que celles de 50 ans et plus.

On observe que les travailleurs qualifiés nés en Asie et en Océanie (4,4 %) avaient occupé un premier emploi lié au domaine de la transformation, de la fabrication et des services d'utilité publique dans une proportion moins grande que celles nées en Afrique (12,9 %) et en Amérique (10,7 %). Les travailleurs qualifiés nés en Europe (7,4 %) avaient plus fréquemment occupé leur premier emploi dans le domaine des arts, de la culture, des sports et des loisirs que ceux nés sur un autre continent, car la proportion de personnes dont le premier emploi appartenait à ce domaine est significativement plus élevée parmi les personnes nées en Europe de l'Ouest (10,0 %). De plus, les travailleurs qualifiés nés en Amérique avaient eu, pour premier emploi, un travail dans le domaine de la vente et des services (28,7 %) dans une proportion plus importante que ceux nés en Asie et en Océanie et en Europe (20,8 % et 21,6 % respectivement).

Les titulaires d'un diplôme universitaire avaient obtenu un premier emploi lié aux métiers, au transport et à la machinerie dans une proportion moins importante que ceux qui possédaient une scolarité plus faible. Ils avaient également été proportionnellement moins nombreux à occuper un premier emploi lié au domaine de la vente et des services que ceux qui possédaient un diplôme d'études postsecondaires. Comparés à ces derniers, ils avaient toutefois obtenu dans une proportion significativement plus élevée un premier emploi dans les domaines, soit des affaires, de la finance et de l'administration, soit des sciences naturelles et appliquées et autres domaines apparentés, soit des sciences sociales, de l'enseignement, de l'administration publique et de la religion.

Les personnes qui avaient déclaré, au moment de l'admission, connaître les deux langues étaient davantage représentées dans les professions liées aux sciences naturelles et appliquées et autres domaines apparentés que celles qui avaient déclaré ne connaître que le français. Cependant, les personnes qui avaient déclaré connaître les deux langues ainsi que celles qui avaient déclaré connaître l'anglais seulement étaient moins présentes dans les professions liées aux métiers, au transport et à la machinerie de même que dans les professions liées à la transformation, à la fabrication et aux services d'utilité publique que celles qui avaient mentionné connaître le français seulement. Finalement, les personnes qui avaient déclaré ne connaître que l'anglais¹² avaient plus fréquemment occupé un premier emploi lié aux sciences sociales, à l'enseignement, à l'administration publique ainsi qu'à la religion que les personnes qui connaissaient le français seulement ou les deux langues.

2.4 Statut de l'emploi

TABEAU 2.4

Dans le cadre de l'Enquête, le statut d'emploi est défini comme le lien contractuel, déclaré, entre le travailleur qualifié et son employeur. Ainsi, ce lien peut être : permanent, temporaire (à contrat ou pour une durée déterminée, mais non saisonnier), saisonnier ou sur appel. Le travailleur peut également être établi à son compte (travailleur autonome).

¹² Rappelons que ces personnes sont peu nombreuses parmi celles qui ont obtenu un emploi depuis l'obtention de la résidence permanente (soit 5 %) et qu'elles présentent un profil particulier. Notamment, elles sont surreprésentées parmi les titulaires d'un diplôme universitaire de 3^e cycle, parmi les personnes en provenance des États-Unis et du Royaume-Uni, et parmi celles ayant séjourné préalablement au Québec.

La majorité (61,4 %) des travailleurs qualifiés avait obtenu un premier emploi permanent, le quart (25,7 %) avait obtenu un premier emploi temporaire et 6,2 % étaient sur appel. Dans une faible proportion, le premier emploi des travailleurs qualifiés était soit saisonnier, soit à titre de travailleur autonome (3,2 % dans chacun des deux cas). Notons que peu de caractéristiques personnelles semblent liées au statut du premier emploi.

Le premier emploi d'un peu moins du tiers (30,2 %) des femmes était temporaire, alors que ce n'était le cas que pour 23,3 % des hommes. De plus, les personnes nées en Europe avaient obtenu un premier emploi permanent (67,1 %) dans une proportion plus importante que celles nées en Afrique (57,1 %) et un premier emploi temporaire dans une proportion moindre que les personnes nées en Afrique et celles nées en Asie et en Océanie. Une plus faible proportion (1,3 %) de personnes nées en Asie et en Océanie avait un premier emploi sur appel comparativement à celles nées sur un autre continent. On observe également que les travailleurs qualifiés nés en Europe de l'Ouest occupaient un emploi de travailleur autonome dans une proportion plus importante que ceux nés en Europe de l'Est, en Amérique ou en Afrique.

Les travailleurs qualifiés dont le plus haut diplôme à l'admission était un diplôme universitaire de 2^e ou 3^e cycles occupaient plus fréquemment un premier emploi temporaire que ceux ayant un diplôme d'études postsecondaires ou un diplôme d'études secondaires ou moins. De plus, les travailleurs qualifiés ayant un diplôme universitaire de 2^e cycle occupaient un premier emploi permanent dans une proportion moins importante que ceux détenant un diplôme d'études postsecondaires.

2.5 Heures travaillées

TABEAU 2.5

Dans l'enquête sur la population active, Statistique Canada détermine deux grandes classes d'heures travaillées : moins de 30 heures et 30 heures et plus. Les personnes qui travaillent 30 heures et plus sont considérées travailler à temps plein. Aux fins de l'analyse de l'ETQ, nous avons plutôt établi quatre classes : moins de 15 heures, de 15 heures à moins de 30 heures, de 30 à 40 heures et plus de 40 heures. La semaine normale de travail étant de 40 heures au maximum, selon les normes du travail du Québec, nous voulions cerner les proportions de personnes qui font régulièrement des heures supplémentaires, mais aussi celles qui, parmi les personnes considérées à temps partiel, travaillent peu d'heures par semaine.

Plus des deux tiers (68,7 %) des travailleurs qualifiés travaillaient de 30 à 40 heures par semaine dans leur premier emploi. On dénombre 20,4 % des travailleurs qualifiés qui travaillaient généralement à temps partiel (6,4 % travaillaient moins de 15 heures par semaine et 14,0 % travaillaient de 15 heures à moins de 30 heures par semaine), alors que 9,3 % faisaient généralement plus de 40 heures de travail par semaine.

Les hommes (82,0 %) travaillaient davantage à temps plein que les femmes (70,4 %) dans leur premier emploi : 71,1 % des hommes travaillaient de 30 à 40 heures et 10,9 % travaillaient plus de 40 heures par semaine, comparativement à 64,1 % et 6,3 % respectivement pour les femmes.

Les personnes nées en Europe (14,2 %) travaillaient plus de 40 heures par semaine dans une proportion plus importante que les personnes nées sur un autre continent (Afrique : 5,8 %, Amérique : 8,5 %, Asie et Océanie : 8,2 %). Notons qu'une plus grande proportion de personnes originaires de l'Europe de l'Ouest travaillaient plus de 40 heures par semaine (18,6 %) comparativement à celles nées en Europe de l'Est (6,9 %), mais également à celles nées sur un autre sous-continent.

Dans leur premier emploi, les personnes qui possédaient un diplôme universitaire de 3^e cycle travaillaient nettement plus souvent au-delà de 40 heures (20,8 %) que celles qui possédaient un diplôme d'études postsecondaires (8,6 %), un diplôme universitaire de 1^{er} cycle (8,0 %) ou un diplôme universitaire de 2^e cycle (9,2 %).

Enfin, 19,0 % des personnes qui connaissaient uniquement l'anglais à leur admission travaillaient au-delà de 40 heures par semaine dans leur premier emploi, soit une proportion significativement plus élevée que pour les personnes qui déclaraient, à leur admission, connaître le français seulement (6,6 %), le français et l'anglais (9,7 %) ou ni le français ni l'anglais (2,0 %).

2.6 Salaire annuel

TABEAU 2.6 ET GRAPHIQUE 2.3

De manière générale, le salaire est considéré comme une question sensible et les répondants sont peu enclins à le divulguer dans le cadre d'enquêtes. Par ailleurs, le salaire évolue généralement avec la durée de l'emploi. Ainsi, pour les personnes dont la durée du premier emploi est courte, le salaire déclaré correspondrait à celui occupé en début d'emploi alors que pour celles dont la durée d'emploi est plus longue, celui-ci pourrait correspondre au salaire en fin d'emploi (ou actuel pour les personnes n'ayant jamais quitté leur premier emploi). Enfin, le salaire annuel en dollars courants, pour un même premier emploi occupé par deux personnes différentes, pourrait différer selon l'année d'embauche. En effet, le salaire donné à l'embauche pour un même emploi est susceptible d'avoir fluctué de 2002 à 2009. Également, dans l'éventualité où ce salaire en dollars courants n'aurait pas augmenté au cours des années, il a, en quelque sorte, moins de valeur en 2009 qu'en 2002. Tous ces éléments affectent de manière significative l'analyse des salaires annuels. C'est pourquoi il est important de demeurer prudent dans l'analyse du salaire du premier emploi.

Le revenu d'emploi peut-être exprimé en salaire horaire, journalier, hebdomadaire, bihebdomadaire, bimensuel, mensuel ou annuel. Le salaire annuel brut a été privilégié dans l'analyse, les répondants à l'enquête ayant formulé le plus souvent leur revenu sur une base annuelle. Pour les autres, le salaire déclaré a été ramené sur cette base en utilisant l'information disponible pour les heures habituelles de travail¹³. Les quatre classes de revenu retenues aux fins de l'analyse sont : moins de 20 000 \$, de 20 000 \$ à 50 000 \$, plus de 50 000 \$ à 100 000 \$ et plus de 100 000 \$.

Le salaire annuel du premier emploi de la majorité (62,5 %) des travailleurs qualifiés se situait entre 20 000 \$ et 50 000 \$, moins du quart (22,1 %) d'entre eux avaient un revenu inférieur à 20 000 \$, 13,4 % avaient un revenu annuel de plus de 50 000 \$ à 100 000 \$ et seulement 2,0 % avaient un salaire supérieur à 100 000 \$.

Dans leur premier emploi, les hommes étaient proportionnellement plus nombreux à obtenir un salaire très élevé et proportionnellement moins nombreux à obtenir un faible salaire annuel : 2,8 % avaient un premier salaire supérieur à 100 000 \$ (comparativement à 0,5 % des femmes) et 18,6 %, un premier salaire inférieur à 20 000 \$ (comparativement à 28,8 % des femmes). Les personnes âgées de 50 ans et plus au moment de l'admission étaient proportionnellement plus nombreuses que les autres à obtenir

¹³ Parmi l'ensemble des répondants de l'ETQ ayant eu un premier emploi, l'information sur le salaire était disponible pour 75,2 % d'entre eux (soit 2 037 personnes). Pour les autres, l'information n'était pas disponible : soit le travailleur qualifié a refusé de répondre à la question, soit une partie de l'information est manquante (par exemple, un travailleur a fourni son taux horaire, mais n'a pas mentionné le nombre d'heures travaillées en moyenne dans une semaine).

un salaire supérieur à 100 000 \$ et moins nombreuses à obtenir un salaire de moins de 20 000 \$ que celles de moins de 40 ans.

Le quart (25,6 %) des travailleurs qualifiés nés en Afrique obtenaient un salaire annuel inférieur à 20 000 \$ et les deux tiers (67,0 %), un salaire qui se situait entre 20 000 \$ et 50 000 \$, soit des proportions nettement supérieures à celles des travailleurs nés en Europe (17,1 % et 59,9 % respectivement). De plus, les personnes nées en Afrique (7,1 %) avaient moins fréquemment un salaire annuel se situant de plus de 50 000 \$ à 100 000 \$ que celles nées en Asie et en Océanie (15,5 %) et celles nées en Europe (19,7 %) et moins fréquemment un revenu supérieur à 100 000 \$ que celles nées sur n'importe quel autre continent. Des disparités sont toutefois visibles à l'intérieur d'un même continent : les travailleurs qualifiés nés en Europe de l'Ouest ont plus souvent obtenu un salaire de plus de 50 000 \$ à 100 000 \$ ou de plus de 100 000 \$ que ceux nés en Europe de l'Est et moins souvent un salaire annuel de 20 000 \$ à 50 000 \$.

À leur premier emploi, les personnes ayant un diplôme universitaire au moment de l'admission avaient significativement plus souvent obtenu un salaire annuel de plus de 50 000 \$ à 100 000 \$ (14,5 %) que les personnes qui détenaient un diplôme d'études postsecondaires (9,0 %) ou un diplôme d'études secondaires ou moins (2,2 %), alors qu'elles avaient moins fréquemment que ces dernières un salaire annuel se situant entre 20 000 \$ et 50 000 \$ (60,7 %, 69,4 % et 83,0 % respectivement).

Bien qu'en faible proportion, les personnes qui avaient mentionné, au moment de l'admission, connaître le français et l'anglais ont plus fréquemment bénéficié d'un salaire annuel de plus de 100 000 \$ que celles qui avaient déclaré connaître le français seulement (1,9 % et 0,2 % respectivement) et moins fréquemment obtenu un premier salaire annuel de moins de 20 000 \$ que celles qui ne connaissaient ni le français ni l'anglais (21,6 % et 44,0 % respectivement). Par ailleurs, les travailleurs qualifiés qui avaient mentionné, au moment de l'admission, connaître l'anglais seulement ont gagné un premier salaire de plus de 50 000 \$ à 100 000 \$ (32,2 %) ou supérieur à 100 000 \$ (12,0 %) dans des proportions significativement plus élevées que les autres travailleurs qualifiés¹⁴. Ils ont également obtenu un premier salaire se situant entre 20 000 \$ et 50 000 \$ moins fréquemment que les personnes qui ont déclaré connaître le français seulement ou les deux langues.

2.7 Perception de la qualification

TABLEAU 2.7

Dans le questionnaire de l'ETQ, nous demandions au répondant, si, au moment où il occupait l'emploi, il se percevait surqualifié, correctement qualifié ou sous-qualifié pour cet emploi. Cette mesure permet de connaître la perception du travailleur relativement à l'adéquation entre son niveau de formation et celui requis pour l'emploi qu'il occupe.

Dans l'ensemble, plus de la moitié (53,7 %) des travailleurs qualifiés se percevaient comme surqualifiés dans le premier emploi occupé, 40,0 % se jugeaient correctement qualifiés et seulement 4,9 % s'estimaient sous-qualifiés.

¹⁴ L'analyse du nombre d'heures travaillées a démontré que les personnes qui connaissaient uniquement l'anglais à l'admission travaillaient aussi plus de 40 heures par semaine dans une proportion équivalant au double de celle de l'ensemble. Or, nous savons que le salaire annuel est notamment fortement lié au nombre d'heures travaillées. De plus, les premiers emplois de ces personnes qui avaient un premier salaire supérieur à 100 000 \$ étaient davantage permanents, de niveau professionnel, et dans le domaine des sciences sociales, de l'enseignement, de l'administration publique et de la religion. En outre, rappelons que les personnes qui ne connaissaient que l'anglais à l'admission présentent des caractéristiques différentes de l'ensemble (voir la note de bas de page numéro 9).

Les hommes (55,3 %) se percevaient davantage comme surqualifiés par rapport à leur premier emploi que les femmes (50,6 %). De même, les personnes âgées de 30 à 39 ans au moment de l'admission se percevaient plus fréquemment surqualifiées et moins souvent correctement qualifiées dans leur premier emploi que les plus jeunes.

La majorité des personnes nées en Afrique (64,1 %) et en Amérique (58,7 %) considéraient que leur niveau de formation était supérieur au niveau requis pour leur premier emploi, soit des proportions significativement supérieures à celles observées pour les personnes nées en Asie et en Océanie (41,6 %) et en Europe (43,6 %). Inversement, elles sont proportionnellement moins nombreuses que ces dernières à s'être considérées correctement qualifiées. Des différences majeures apparaissent toutefois selon le sous-continent de naissance parmi les personnes originaires de l'Europe : celles nées en Europe de l'Ouest se considéraient beaucoup moins souvent surqualifiées que celles nées en Europe de l'Est (34,6 % et 58,5 % respectivement) et nettement plus fréquemment correctement qualifiées (62,4 % et 34,1 % respectivement).

Plus de la moitié (55,4 %) des travailleurs qualifiés qui détenaient un diplôme universitaire se considéraient surqualifiés dans leur premier emploi, suivis par les titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires (48,2 %) et, enfin, par les titulaires d'un diplôme d'études secondaires ou moins (29,7 %). Si la proportion de personnes qui se percevaient comme surqualifiées dans leur premier emploi augmente avec la scolarité, on remarque toutefois que, parmi les personnes ayant un diplôme universitaire, la proportion de personnes qui se percevaient comme correctement qualifiées dans leur premier emploi augmente en fonction du niveau de scolarité : 34,1 % de celles ayant un diplôme universitaire de 1^{er} cycle, 43,1 % de celles détenant un diplôme de 2^e cycle et 55,3 % pour le 3^e cycle.

Les personnes qui avaient mentionné connaître le français seulement au moment de leur admission se considéraient correctement qualifiées (32,5 %) pour leur premier emploi dans une proportion plus faible que les personnes qui avaient mentionné connaître le français et l'anglais (41,4 %) ou l'anglais seulement (60,3 %). Les personnes qui avaient mentionné connaître le français seulement et celles ayant mentionné connaître le français et l'anglais étaient toutefois proportionnellement plus nombreuses à se considérer surqualifiées que celles qui avaient déclaré ne connaître que l'anglais.

3. Dernier emploi des personnes sans emploi au moment de l'enquête

Le chapitre qui suit présente les caractéristiques du dernier emploi occupé au Québec par les 468 répondants¹⁵ qui étaient sans emploi dans la province au moment de l'enquête. Ces personnes avaient toutes déjà occupé un emploi au Québec mais, au moment de l'enquête, soit qu'elles occupaient un emploi à l'extérieur de la province¹⁶, soit qu'elles n'étaient pas en emploi¹⁷.

Faits saillants du chapitre

Catégorie et domaine de l'emploi

- ✓ Les femmes avaient, plus fréquemment que les hommes, occupé un dernier emploi lié au secteur de la santé, mais moins fréquemment un dernier emploi lié au domaine des sciences naturelles et appliquées et autres domaines apparentés, à celui des métiers, du transport et de la machinerie ainsi qu'à celui de la transformation, de la fabrication et des services d'utilité publique.

Statut de l'emploi et salaire annuel

- ✓ Les hommes étaient proportionnellement plus nombreux à avoir occupé un emploi saisonnier.
- ✓ Les personnes ayant un diplôme universitaire avaient occupé dans une plus grande proportion que celles titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires un dernier emploi temporaire et dans une moins grande proportion, un emploi permanent.
- ✓ Les deux tiers (66,1 %) des travailleurs qualifiés sans emploi au moment de l'enquête gagnaient annuellement de 20 000 \$ à 50 000 \$ dans le cadre de leur dernier emploi, comparativement à 22,2 % qui gagnaient moins de 20 000 \$ et 11,7 %, plus de 50 000 \$ à 100 000 \$.

Perception de qualification

- ✓ Environ la moitié (49,6 %) des travailleurs qualifiés, requérants principaux, sans emploi se considéraient surqualifiés et plus de 40 % correctement qualifiés dans leur dernier emploi. Très peu d'entre eux considéraient que leur dernier emploi requérait des compétences supérieures aux leurs.

Perception du lien entre le domaine de formation et l'emploi

- ✓ La plupart des personnes considéraient que leur dernier emploi était lié à leur domaine de formation. Toute de même, une proportion non négligeable de personnes (39,5 %) ont mentionné que leur dernier emploi n'était pas lié du tout à leur domaine de formation.

Niveau d'insatisfaction et principal motif d'insatisfaction

- ✓ Plus de la moitié des travailleurs qualifiés sans emploi se disaient satisfaits ou très satisfaits de leur dernier emploi.
- ✓ Le principal motif d'insatisfaction relativement au dernier emploi mentionné par les personnes est le fait que cet emploi ne correspondait pas à leur qualification et à leurs compétences.

¹⁵ Notons que ce nombre restreint de personnes limite les possibilités d'analyse, les marges d'erreur étant souvent très importantes.

¹⁶ Dans le cadre de l'ETQ, seuls les emplois occupés au Québec ont fait l'objet de questions. On note que moins de 1 % des personnes sans emploi mais qui avaient déjà occupé un emploi au Québec occupaient un emploi à l'extérieur de la province.

¹⁷ Parmi l'ensemble des personnes qui avaient déjà occupé un emploi depuis l'obtention de la résidence permanente, mais qui étaient sans emploi au moment de l'enquête, 43,1 % avaient quitté volontairement leur dernier emploi, 29,0 % avaient été mises à pied et 24,9 % avaient mentionné que leur départ était lié à la fin d'un contrat. En outre, 3,0 % de ces personnes ne se rappelaient plus la raison de leur départ ou n'avaient pas répondu à la question.

3.1 Catégorie de l'emploi

TABLERAU 3.1

Le dernier emploi occupé par les répondants sans emploi au moment de l'enquête était, à parts égales, en tant que professionnel (24,6 %) et technicien ou secrétaire (25,3 %). Près d'une personne sur six (16,3 %) avait occupé un emploi de personnel général de la vente et des services, 14,9 % comme travailleurs semi et non spécialisés et 12,8 % comme travailleurs de métier et travailleurs spécialisés. Seulement 1,3 % des personnes avaient occupé un poste de cadre comme dernier emploi, alors que 4,8 % avaient été superviseurs ou surveillants.

Le sexe, l'âge à l'admission, la durée de résidence, le continent de naissance et la connaissance du français ou de l'anglais au moment de l'enquête ne semblent pas liés à la catégorie du dernier emploi. De plus, la répartition des travailleurs qualifiés, requérants principaux, selon la catégorie du dernier emploi ne semble généralement pas varier d'une année d'admission à l'autre. On note toutefois que seulement 4,4 % des personnes admises en 2002 avaient occupé comme dernier emploi un poste de personnel général de la vente et des services, comparativement à 22,0 % des personnes admises en 2009.

Les personnes titulaires d'un diplôme universitaire, sans emploi au moment de l'enquête, avaient significativement plus souvent occupé un emploi de professionnel (28,1 %) que les personnes titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires (12,8 %). Elles avaient aussi moins fréquemment que ces dernières occupé, comme dernier emploi, un poste de travailleur de métier et travailleur spécialisé (10,4 % et 22,9 % respectivement).

3.2 Domaine de l'emploi

TABLERAU 3.2

Les travailleurs qualifiés qui avaient déjà eu un emploi, mais qui étaient sans emploi au moment de l'enquête, avaient occupé principalement un dernier emploi dans les domaines des affaires, de la finance et de l'administration (20,4 %), de la vente et des services (18,5 %) ainsi que des sciences naturelles et appliquées et autres domaines apparentés (17,3 %).

Les femmes avaient, dans leur dernier emploi, travaillé nettement plus fréquemment que les hommes dans le secteur de la santé. Cependant, elles avaient occupé, moins fréquemment que ces derniers, un dernier emploi lié au domaine des sciences naturelles et appliquées et autres domaines apparentés, à celui des métiers, du transport et de la machinerie ainsi qu'à celui de la transformation, de la fabrication et des services d'utilité publique.

Les personnes sans emploi nées en Afrique avaient, plus fréquemment que celles nées en Asie et en Océanie, occupé un dernier emploi dans le domaine de la transformation, de la fabrication et des services d'utilité publique (14,2 % et 2,2 % respectivement). Toutefois, une plus faible proportion d'entre elles (14,8 %) avait occupé un dernier emploi dans le domaine des affaires, de la finance et de l'administration, comparativement à celles nées en Amérique ou en Asie et en Océanie (29,5 % et 34,7 % respectivement).

Un dernier emploi dans le domaine de la transformation, de la fabrication et des services d'utilité publique était significativement moins fréquent parmi les personnes titulaires d'un diplôme universitaire (8,1 %) que parmi les titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires (20,1 %).

Les personnes qui connaissaient l'anglais (22,8 %) au moment de l'enquête ont plus fréquemment occupé leur dernier emploi dans le domaine des affaires, de la finance et de l'administration que celles qui ne connaissaient pas cette langue (9,7 %).

3.3 Statut de l'emploi

TABEAU 3.3

Plus de la moitié des travailleurs qualifiés qui avaient déjà eu un emploi, mais qui étaient sans emploi au moment de l'enquête, avaient occupé un emploi permanent comme dernier emploi (53,5 %), alors que près du tiers d'entre eux (30,3 %) occupaient un emploi temporaire. Par ailleurs, 7,6 % occupaient un emploi sur appel, 4,0 % un emploi saisonnier et 3,8 % étaient travailleurs autonomes.

Peu importe le sexe, la majorité des travailleurs qualifiés qui étaient sans emploi au moment de l'enquête avaient occupé, comme dernier emploi, un emploi permanent, soit 51,8 % des femmes et 54,5 % des hommes. Toutefois, les hommes ont occupé un emploi saisonnier plus fréquemment que les femmes.

Les travailleurs qualifiés ayant résidé de 13 à 36 mois et qui étaient sans emploi ont été proportionnellement plus nombreux à occuper un emploi temporaire comme dernier emploi que ceux ayant résidé 61 mois et plus (40,4 % comparativement à 24,6 %).

Les travailleurs qualifiés sans emploi âgés de 20 à 29 ans (55,4 %) et ceux âgés de 30 à 39 ans (53,6 %) ont plus souvent occupé un emploi permanent comme dernier emploi que les personnes âgées de 50 ans et plus (12,4 %). Le statut d'emploi varie également selon la région de naissance. Ainsi, les travailleurs qualifiés sans emploi nés en Asie et en Océanie avaient plus fréquemment eu un dernier emploi temporaire que les personnes nées en Amérique (44,3 % et 22,2 % respectivement), tandis qu'ils ont été moins nombreux à occuper un dernier emploi sur appel que les personnes nées en Afrique (2,2 % et 10,5 %).

Les travailleurs qualifiés qui possédaient un diplôme universitaire au moment de leur admission ont occupé un dernier emploi temporaire (32,9 %) dans une proportion plus importante que ceux qui détenaient un diplôme d'études postsecondaire (19,6 %) et un dernier emploi permanent, dans une proportion moins élevée (50,1 % et 66,4 % respectivement).

3.4 Salaire annuel

TABEAU 3.4

Dans leur dernier emploi occupé, les deux tiers (66,1 %) des personnes sans emploi au moment de l'enquête gagnaient annuellement de 20 000 \$ à 50 000 \$, 22,2 % gagnaient moins de 20 000 \$ et 11,7 %, plus de 50 000 \$ à 100 000 \$. Personne ne gagnait un salaire annuel de plus de 100 000 \$.

Seule l'année d'admission semble avoir un lien avec le salaire du dernier emploi occupé. Une proportion significativement plus grande de personnes admises entre 2005 et 2009 que de personnes admises en 2003 gagnaient annuellement moins de 20 000 \$.

3.5 Perception de la qualification

TABEAU 3.5

La moitié des travailleurs qualifiés (49,6 %) qui avaient déjà eu un emploi, mais qui étaient sans emploi au moment de l'enquête, considéraient que leur niveau de formation était supérieur à celui qui était

exigé dans le dernier emploi occupé, alors que 42,5 % considéraient qu'ils étaient correctement qualifiés et seulement 6,4 % se considéraient sous-qualifiés.

Les personnes âgées de 20 à 29 ans (39,2 %) au moment de l'admission estimaient dans une proportion moindre que les 30 à 39 ans (53,9 %) que leur niveau de formation était supérieur à celui demandé et considéraient plus fréquemment que les 30 à 39 ans ou les 40 à 49 ans avoir été correctement qualifiées pour le dernier emploi occupé (54,7 %, 37,5 % et 28,5 % respectivement).

Les travailleurs qualifiés sans emploi dont la durée de résidence se situait entre 13 et 36 mois se considéraient surqualifiés (59,8 %) pour leur dernier emploi dans une proportion plus importante que ceux dont la durée de résidence étaient de 61 mois et plus (42,7 %).

Les personnes sans emploi nées en Europe (59,2 %) mentionnent plus souvent avoir été correctement qualifiées pour le dernier emploi occupé que celles nées en Amérique (35,8 %) et en Afrique (34,2 %). Une perception de surqualification est davantage fréquente parmi les travailleurs qualifiés sans emploi nés en Afrique (57,7 %) et en Amérique (59,5 %) que parmi ceux nés en Asie et en Océanie (32,1 %) ainsi qu'en Europe (35,1 %).

3.6 Perception du lien entre le domaine de formation et l'emploi

TABEAU 3.6

Dans le cadre de l'ETQ, nous avons sondé la perception des travailleurs qualifiés quant à l'adéquation entre le dernier emploi occupé et leur domaine de formation. Ainsi, les travailleurs qualifiés sans emploi étaient appelés à déterminer si leur domaine de formation était fortement, moyennement, faiblement ou pas du tout lié à l'emploi.

Près des trois cinquièmes (58,8 %) des travailleurs qualifiés sans emploi considèrent que leur dernier emploi était lié à leur domaine de formation, soit fortement (31,6 %), moyennement (16,5 %) ou faiblement (10,7 %), tandis que 39,5 % considèrent qu'il n'était pas lié du tout.

Seuls le continent de naissance et l'âge à l'admission semblent avoir un faible impact à cet égard. Une proportion significativement plus importante des personnes nées en Europe (43,7 %) que des personnes nées en Afrique (27,4 %) considèrent que leur dernier emploi était fortement lié à leurs compétences. En ce qui concerne l'âge à l'admission, les travailleurs qualifiés admis alors qu'ils étaient âgés de 20 à 29 ans (31,1 %) considèrent que leur dernier emploi n'était pas lié du tout à leur domaine de formation dans une proportion moindre que ceux de 30 à 39 ans (44,8 %).

3.7 Niveau de satisfaction

TABEAU 3.7

Le niveau de satisfaction relativement au dernier emploi mesure jusqu'à quel point les attentes des travailleurs sont satisfaites à cet égard. Plus de la moitié des travailleurs qualifiés sans emploi sont très satisfaits (16,3 %) ou satisfaits (35,5 %) du dernier emploi occupé, alors que 20,1 % se disent peu satisfaits et 26,1 %, pas du tout satisfaits.

Les personnes âgées de 20 à 29 ans au moment de l'admission, qui étaient sans emploi au moment de l'enquête, sont plus fréquemment satisfaites de leur dernier emploi que les personnes âgées de 30 à 39 ans et se déclarent pas du tout satisfaites moins fréquemment que celles de 30 à 39 ans et de 40 à 49 ans.

Des proportions significativement plus grandes de personnes sans emploi nées en Europe (46,0 %) ou en Asie et en Océanie (47,5 %) que de personnes nées en Afrique (28,8 %) se disent satisfaites du dernier emploi occupé, alors que des proportions significativement moins élevées en sont peu satisfaites (12,3 %, 22,1 % et 26,2 % respectivement). On remarque également qu'une plus faible proportion de personnes originaires d'Europe mentionnent n'être pas du tout satisfaites de leur dernier emploi, comparativement aux personnes originaires d'Afrique ou d'Amérique¹⁸.

3.8 Principal motif d'insatisfaction

TABEAU 3.8

Le fait que l'emploi ne corresponde pas à la qualification et aux compétences (66,7 %) constitue le principal motif d'insatisfaction à l'égard du dernier emploi occupé parmi les travailleurs qualifiés sans emploi. Des conditions de travail (horaires, travail à temps partiel, emploi temporaire, etc.) ne répondant pas aux besoins des travailleurs sont invoquées par 18,9 % des répondants insatisfaits de leur dernier emploi, tandis que 8,8 % mentionnent un salaire insuffisant.

Le principal motif d'insatisfaction semble associé uniquement, et de façon très marginale, à la région de naissance. Chez les personnes nées en Afrique, le principal motif d'insatisfaction quant au dernier emploi est plus fréquemment qu'il ne correspondait pas à leur qualification et à leurs compétences (75,2 %) que dans le cas des personnes nées en Europe (39,4 %), tandis qu'elles mentionnent moins fréquemment comme principal motif d'insatisfaction les conditions de travail (11,9 % et 39,3 % respectivement).

¹⁸ Cette situation n'est sans doute pas étrangère au fait que les personnes originaires d'Afrique et d'Amérique sont proportionnellement plus nombreuses à s'estimer surqualifiées pour leur dernier emploi. En effet, les résultats montrent que les personnes surqualifiées se disent plus fréquemment insatisfaites de leur dernier emploi.

4. Emploi en cours

Le chapitre qui suit présente les caractéristiques de l'emploi occupé par les travailleurs qualifiés, requérants principaux, au moment de l'enquête. L'analyse porte sur les 2 239 personnes admises au Québec au cours des années 2002 à 2009 qui étaient en emploi au moment de l'enquête. Notons que pour 632 de ces personnes (28,2 %), l'emploi occupé au moment de l'enquête est le même que le premier emploi occupé au Québec.

Faits saillants du chapitre

Catégorie et domaine

- ✓ Les personnes nées en Afrique occupent moins souvent un emploi de cadre et de professionnel que celles nées en Europe et en Asie et Océanie, mais elles ont plus souvent un emploi au sein du personnel général de la vente et des services, comme travailleur de métier et travailleur spécialisé ou travailleur semi et non spécialisé.

Statut de l'emploi

- ✓ Au moment de l'enquête, la plupart (73,7 %) des travailleurs qualifiés détenaient un emploi permanent.
- ✓ On remarque une augmentation de l'emploi permanent et du travail autonome ainsi qu'une diminution de l'emploi temporaire, saisonnier ou sur appel avec l'allongement de la durée de résidence.

Heures travaillées hebdomadairement et salaire annuel

- ✓ Les personnes qui connaissaient le français au moment de l'enquête sont proportionnellement plus nombreuses à travailler de 30 à 40 heures par semaine que celles ne connaissant pas cette langue, mais travaillent toutefois moins fréquemment au-delà de 40 heures par semaine.
- ✓ Au moment de l'enquête, la majorité (60,3 %) des travailleurs qualifiés qui occupent un emploi obtiennent un salaire annuel de 20 000 \$ à 50 000 \$.

Perception de qualification

- ✓ Près des deux tiers des travailleurs qualifiés qui occupent un emploi déclarent être correctement qualifiés.
- ✓ La proportion de travailleurs qualifiés qui estiment avoir un niveau de formation correspondant aux exigences de l'emploi occupé sur le marché du travail au moment de l'enquête augmente avec l'allongement de la durée de résidence, tandis que la proportion se considérant surqualifiés diminue.
- ✓ Les personnes titulaires d'un diplôme universitaire estiment plus fréquemment être surqualifiées que celles ayant une scolarité moins élevée et moins souvent, correctement qualifiées.

Perception du lien entre le domaine de formation et l'emploi

- ✓ Plus de la moitié (53,7 %) des travailleurs qualifiés estiment qu'il y a un lien étroit entre leur domaine de formation et l'emploi qu'ils occupent au moment de l'enquête et 20,5 % estiment que ce lien est moyen.

Niveau d'insatisfaction et principal motif d'insatisfaction

- ✓ Parmi les personnes qui sont insatisfaites de l'emploi qu'elles occupent, plus des trois cinquièmes (63,4 %) le sont principalement parce que cet emploi ne correspond pas à leur qualification ni à leurs compétences. Les autres mentionnent, à parts presque égales, être insatisfaites principalement parce que le salaire est insuffisant ou que les conditions de travail ne répondent pas à leurs besoins.

4.1 Catégorie de l'emploi

TABEAU 4.1

Au moment de l'enquête, environ 39,9 % des travailleurs qualifiés occupent un emploi professionnel, 25,9 % ont un emploi de technicien et secrétaire et 10,0 % travaillent au sein du personnel général de la vente et des services. De plus, 7,6 % des travailleurs qualifiés occupent un emploi de travailleurs de métier et travailleurs spécialisés et 7,1 %, un emploi de superviseurs et surveillants. Enfin, 5,2 % sont travailleurs semi et non spécialisés et seulement 4,2 % des personnes ont un poste de cadre.

Les hommes occupent un emploi de cadre (5,5 %) ou de travailleur de métier et travailleur spécialisé (9,2 %) plus fréquemment que les femmes (1,9 % et 4,6 % respectivement). Les personnes âgées de 20 à 29 ans, au moment de l'admission, occupent des postes professionnels (49,1 %) dans une proportion significativement plus élevée que celles de 40 à 49 ans (37,0 %), mais elles ont moins fréquemment un emploi dans la catégorie des travailleurs semi et non spécialisés que celles de 30 à 39 ans (2,8 % et 6,5 % respectivement).

On observe en général une hausse du pourcentage de personnes travaillant comme cadre avec l'augmentation de la durée de résidence : cette proportion passe de 1,8 % parmi les personnes dont la durée de résidence est de 13 à 36 mois à 5,6 % parmi celles ayant au-delà de 5 ans de résidence. Cela se reflète également dans la répartition des travailleurs qualifiés selon la catégorie d'emploi en fonction de l'année d'admission; lors de l'enquête, près d'un travailleur qualifié sur quinze admis en 2002 (7,2 %), en 2004 (7,1 %) ou en 2006 (6,1 %) est cadre, alors que cette proportion n'est que de 1,2 % parmi les personnes admises en 2009. De plus, on retrouve plus de personnes admises en 2009 que de personnes admises une autre année dans les emplois généraux de la vente et des services. Elles sont également plus nombreuses, en proportion, à occuper un emploi de travailleur semi et non spécialisé (9,3 %) que celles admises en 2003 (2,7 %).

Les personnes originaires d'Afrique ont moins souvent un emploi de cadre ou de professionnel que celles originaires d'Europe ainsi que d'Asie et d'Océanie, tandis qu'elles occupent davantage que ces dernières un emploi de travailleur de métier et de travailleur spécialisé, un emploi général dans la vente et les services ou un emploi de travailleur semi et non spécialisé.

Sans grande surprise, les personnes titulaires d'un diplôme universitaire occupent moins fréquemment un emploi de technicien et secrétaire que celles possédant une scolarité plus faible, tandis qu'elles ont plus souvent un emploi professionnel. On remarque également que, parmi les titulaires d'un diplôme universitaire, la proportion de personnes occupant un emploi professionnel s'accroît plus la scolarité est élevée : 35,0 % parmi les titulaires d'un diplôme universitaire de 1^{er} cycle, 54,1 % pour un diplôme universitaire de 2^e cycle et 74,7 % pour le 3^e cycle.

Les personnes qui, *au moment de l'enquête*, ne connaissent pas le français¹⁹ occupent plus souvent un emploi professionnel que celles qui connaissent cette langue (68,0 % comparativement à 38,8 %), tandis qu'elles occupent moins fréquemment un emploi de technicien et secrétaire, travailleur de métier et spécialisé ainsi que travailleur semi et non spécialisé.

¹⁹ Il faut cependant préciser que le nombre de personnes ne connaissant pas le français est très faible (85 personnes, soit 3,8 % de l'ensemble des personnes en emploi au moment de l'enquête). De plus, ces personnes ont des caractéristiques particulières : elles sont plus souvent âgées de 50 ans et plus à l'admission et sont plus souvent originaires de l'Asie et de l'Océanie que de l'Afrique ou de l'Europe. Elles ont également plus fréquemment séjourné au Québec avant d'obtenir leur résidence permanente et ont plus souvent été admises récemment. De plus, elles sont proportionnellement plus nombreuses à détenir une formation dans le domaine du génie et des services connexes, à avoir obtenu un diplôme du Québec et à posséder un diplôme universitaire de 3^e cycle.

Enfin, les travailleurs qualifiés qui connaissent l'anglais *au moment de l'enquête* sont significativement plus nombreux, en proportions, que ceux qui ne connaissent pas cette langue à occuper un emploi professionnel, tandis qu'ils sont moins fréquemment techniciens et secrétaires, travailleurs de métier et spécialisés et travailleurs semi et non spécialisés.

4.2 Domaine de l'emploi

TABEAU 4.2

Au moment de l'enquête, les travailleurs qualifiés occupent plus fréquemment un emploi lié au domaine des sciences naturelles et appliquées et autres domaines apparentés (23,2 %) et à celui des affaires, de la finance et de l'administration (21,2 %). On retrouve ensuite 14,3 % de travailleurs qualifiés dans le domaine de la vente et des services et 13,7 % dans le domaine des sciences sociales, de l'enseignement, de l'administration publique et de la religion. Moins d'un travailleur qualifié sur dix travaille dans le domaine de la santé (8,2 %), celui des métiers, des transports et de la machinerie (7,9 %), celui de la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique (5,8 %) et celui des arts, de la culture, des sports et des loisirs (5,3 %).

Au moment de l'enquête, les femmes occupent plus fréquemment que les hommes un emploi dans le domaine des affaires, de la finance et de l'administration, dans celui de la santé ainsi que dans celui des sciences sociales, de l'enseignement, de l'administration publique et de la religion. Elles sont toutefois moins représentées dans le domaine des sciences naturelles et appliquées et autres domaines apparentés, celui des métiers, du transport et de la machinerie ainsi que celui de la transformation, de la fabrication et des services d'utilité publique.

Les personnes âgées, au moment de l'admission, de 20 à 29 ans ou de 30 à 39 ans occupent significativement moins souvent que les travailleurs qualifiés plus âgés un emploi lié au domaine des sciences sociales, de l'enseignement, de l'administration publique et de la religion. Ils se retrouvent toutefois significativement plus fréquemment que ceux de 40 à 49 ans dans le domaine des affaires, de la finance et de l'administration. On remarque également que les personnes âgées, au moment de leur admission, de 20 à 29 ans occupent dans une plus grande proportion un emploi lié au domaine des arts, de la culture, des sports et des loisirs que ceux de 30 à 39 ans ou de 40 à 49 ans, tandis qu'ils sont moins présents que ces derniers dans le domaine de la transformation, de la fabrication et des services d'utilité publique.

On observe en général une nette augmentation du pourcentage de personnes travaillant dans le secteur des métiers, du transport et de la machinerie avec l'augmentation de la durée de résidence : cette proportion passe de 4,5 % parmi les personnes ayant une durée de résidence de 13 à 36 mois à 9,1 % parmi celles ayant au-delà de 5 ans de résidence. On remarque également que près du quart des travailleurs qualifiés admis en 2007 (23,9 %), en 2008 (23,3 %) et en 2009 (24,3 %) occupent un emploi dans le domaine des affaires, de la finance et de l'administration, soit une proportion significativement plus élevée que les travailleurs qualifiés admis en 2003 (13,2 %).

Les travailleurs qualifiés nés en Afrique occupent plus fréquemment un emploi lié aux métiers, au transport et à la machinerie que ceux nés en Amérique ainsi qu'en Asie et en Océanie. Les personnes nées en Afrique et celles nées en Amérique sont proportionnellement plus nombreuses que celles nées en Asie et en Océanie ainsi qu'en Europe à occuper un emploi lié à la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique. Les résultats montrent également que les personnes originaires d'Europe sont plus présentes que les autres dans les professions liées aux arts, à la culture, aux sports et aux loisirs.

Les personnes titulaires d'un diplôme universitaire occupent plus souvent un emploi dans le domaine des sciences sociales, de l'enseignement, de l'administration publique et de la religion ainsi que dans celui des sciences naturelles et appliquées et autres domaines apparentés que les personnes ayant une scolarité plus faible. Elles occupent toutefois un emploi lié au domaine de la vente et des services dans une moins grande proportion que ces dernières. On remarque également que les personnes titulaires d'un diplôme universitaire ont moins fréquemment un emploi dans le domaine des métiers, du transport et de la machinerie que celles possédant un diplôme d'études postsecondaires, mais plus souvent un emploi lié au domaine des affaires, de la finance et de l'administration.

Les personnes connaissant le français au moment de l'enquête occupent moins fréquemment que les personnes ne connaissant pas cette langue un emploi lié au domaine des sciences naturelles et appliquées et autres domaines apparentés ou un emploi lié au domaine des sciences sociales, de l'enseignement, de l'administration publique et de la religion. En revanche, elles détiennent plus souvent un emploi dans le domaine des affaires, de la finance et de l'administration, celui de la santé, celui des métiers, du transport et de la machinerie ainsi que celui de la transformation, de la fabrication et des services d'utilité publique.

Les personnes ne connaissant pas l'anglais au moment de l'enquête sont significativement plus nombreuses, en proportion, à occuper un emploi lié au domaine de la santé, à celui des métiers, du transport et de la machinerie et à celui de la transformation, de la fabrication et des services d'utilité publique. Par contre, elles sont significativement moins présentes que les personnes connaissant l'anglais dans les emplois liés au domaine des affaires, de la finance et de l'administration et à celui des sciences naturelles et appliquées et autres domaines apparentés.

4.3 Statut de l'emploi

TABLEAU 4.3

Près des trois quarts (73,7 %) des travailleurs qualifiés en emploi au moment de l'enquête détiennent un emploi permanent, 15,5 % occupent un emploi temporaire et près de 6,0 % sont des travailleurs autonomes. Un emploi sur appel est détenu par 3,4 % des travailleurs qualifiés, alors que 1,2 % sont des travailleurs saisonniers.

Les personnes âgées de 20 à 29 ans à l'admission sont proportionnellement plus nombreuses à occuper un emploi permanent que celles admises entre 40 et 49 ans (76,9 % comparativement à 67,5 %). Les personnes nées en Europe (1,7 %) ainsi qu'en Asie et en Océanie (1,1 %) occupent un emploi sur appel dans une proportion moins importante que celles nées en Afrique (5,5 %).

On note également une augmentation de l'emploi permanent et du travail autonome ainsi qu'une diminution de l'emploi temporaire, saisonnier ou sur appel avec l'allongement de la durée de résidence. Par exemple, les deux tiers (67,5 %) des personnes ayant une durée résidence de 13 à 36 mois ont un emploi permanent comparativement à 76,7 % de celles ayant résidé plus de 5 ans. Ces différences sont aussi présentes selon les années d'admission. Les travailleurs qualifiés admis en 2008 (68,9 %) et en 2009 (67,8 %) occupent, au moment de l'enquête, un emploi permanent moins souvent que ceux admis en 2004 (80,8 %). Ils sont toutefois plus présents dans les emplois temporaires que ceux admis en 2002 et moins présents dans les emplois sur appel que ceux admis en 2006.

Les personnes titulaires d'un diplôme universitaire occupent un emploi temporaire dans une proportion significativement plus élevée que celles ayant une scolarité plus faible. Les personnes possédant un diplôme universitaire de 2^e ou 3^e cycles sont toutefois moins présentes dans les emplois permanents que les personnes ayant un diplôme égal ou inférieur au 1^{er} cycle universitaire.

Enfin, les personnes ne connaissant pas l'anglais sont légèrement plus nombreuses, en proportion, à occuper un emploi sur appel que celles connaissant cette langue (6,9 % et 2,8 %).

4.4 Heures travaillées

TABLEAU 4.4

Au moment de l'enquête, le trois quarts des travailleurs qualifiés (75,9 %) travaillent de 30 à 40 heures par semaine, 11,9 %, plus de 40 heures, 7,5 %, de 15 à moins de 30 heures et 3,9 % moins de 15 heures.

Une plus forte proportion de femmes que d'hommes travaillent moins de 15 heures ou de 15 à moins de 30 heures par semaine. *De facto*, la proportion de femmes qui travaillent plus de 40 heures par semaine est moins élevée que chez les hommes. On remarque également que les personnes nées en Europe travaillent plus de 40 heures par semaine dans une proportion plus importante que celles nées en Afrique ou en Amérique et moins de 15 heures dans une proportion moins importante que celles nées en Asie et en Océanie.

Les personnes détenant un diplôme universitaire de 3^e cycle au moment de leur admission travaillent nettement plus souvent au-delà de 40 heures par semaine que celles possédant un diplôme de 1^{er} cycle universitaire, mais moins souvent de 30 à 40 heures.

Enfin, 76,6 % des personnes qui connaissent le français au moment de l'enquête travaillent de 30 à 40 heures par semaine, soit une proportion plus élevée que pour les personnes qui ne connaissent pas cette langue. Elles travaillent toutefois moins fréquemment que ces dernières au-delà de 40 heures par semaine.

4.5 Salaire annuel

TABLEAU 4.5

Au moment de l'enquête, le salaire annuel de la majorité (60,3 %) des travailleurs qualifiés qui occupent un emploi se situe entre 20 000 \$ et 50 000 \$, alors que 27,3 % d'entre eux gagnent plus de 50 000 \$ à 100 000 \$. Environ le dixième (9,3 %) des travailleurs qualifiés gagnent moins de 20 000 \$ et seulement 3,1 %, plus de 100 000 \$.

Au moment de l'enquête, les femmes obtiennent plus fréquemment que les hommes un salaire annuel de moins de 20 000 \$ ou de 20 000 \$ à 50 000 \$. À l'opposé, elles sont significativement moins nombreuses, toutes proportions gardées, à obtenir un salaire annuel de plus de 50 000 \$ à 100 000 \$ ou de 100 000 \$ et plus.

En général, moins l'admission est récente, plus le salaire annuel des travailleurs qualifiés est élevé. En effet, les travailleurs qualifiés ayant une longue durée de résidence (61 mois et plus) sont proportionnellement plus nombreux que les autres à occuper un emploi pour lequel ils sont rémunérés à hauteur de 50 000 \$ à 100 000 \$ par année, tandis qu'ils sont moins nombreux, en proportion, à toucher un salaire annuel de 20 000 \$ à 50 000 \$. De plus, les travailleurs qualifiés ayant résidé de 13 à 36 mois gagnent plus souvent que les autres un salaire annuel de moins de 20 000 \$.

Les personnes nées en Afrique et celles nées en Asie et en Océanie ont plus fréquemment un salaire annuel de moins de 20 000 \$ que celles nées en Europe. Les personnes originaires de l'Afrique sont aussi significativement plus nombreuses, toutes proportions gardées, que celles nées sur un autre continent à avoir un salaire annuel de 20 000 \$ à 50 000 \$. Elles ont moins souvent un salaire de plus 50 000 \$ à 100 000 \$ que les personnes nées en Asie et en Océanie et celles nées en Europe, et elles obtiennent

moins fréquemment un salaire de plus de 100 000 \$ que les personnes nées en Amérique et en Europe. Par contre, on note des différences non négligeables au sein de l'Europe : les personnes nées en Europe de l'Est gagnent un salaire annuel de 20 000 \$ à 50 000 \$ dans une proportion beaucoup plus importante que celles nées en Europe de l'Ouest, alors qu'elles ont un revenu de plus de 50 000 \$ à 100 000 \$ dans une proportion moins importante.

Le salaire annuel a généralement tendance à augmenter avec le niveau de scolarité des travailleurs qualifiés. Les personnes possédant un diplôme universitaire à l'admission sont proportionnellement moins nombreuses à obtenir un salaire annuel de 20 000 \$ à 50 000 \$ que celles ayant un diplôme d'études postsecondaires, mais elles sont plus nombreuses, toutes proportions gardées, à toucher un salaire annuel de plus de 50 000 \$ à 100 000 \$. Par ailleurs, les personnes titulaires d'un diplôme universitaire de 3^e cycle gagnent plus souvent un salaire de plus de 100 000 \$ que celles ayant un diplôme d'études postsecondaires, un diplôme universitaire de 1^{er} cycle et un diplôme universitaire de 2^e cycle.

Les personnes qui connaissent le français *au moment de l'enquête* ont significativement plus fréquemment un salaire de 20 000 \$ à 50 000 \$ (61,1 % contre 38,8 % des personnes qui ne connaissent pas le français), mais gagnent significativement moins souvent que celles ne connaissant pas cette langue²⁰ un salaire de plus de 100 000 \$.

Enfin, les travailleurs qualifiés qui connaissent l'anglais *au moment de l'enquête* ont, de manière significative, moins souvent un salaire annuel qui se situe à moins de 20 000 \$ ou entre 20 000 \$ et 50 000 \$ que celles ne connaissant pas l'anglais. Elles gagnent toutefois significativement plus souvent que ces dernières un salaire de plus de 50 000 \$ à 100 000 \$ ou de plus de 100 000 \$.

4.6 Perception de la qualification

TABEAU 4.6

Au moment de l'enquête, près des deux tiers (64,8 %) des travailleurs qualifiés en emploi estiment qu'ils sont correctement qualifiés, alors que 31,5 % estiment qu'ils sont surqualifiés. Seulement 2,8 % des personnes estiment qu'elles sont sous-qualifiées, c'est-à-dire que leur emploi exige un niveau de formation supérieur au leur.

Les personnes admises lorsqu'elles étaient âgées de 20 à 29 ans estiment que leur niveau de formation équivaut à ce qui est demandé pour l'emploi dans une proportion plus importante que celles qui étaient âgées de 40 à 49 ans et de 30 à 39 ans. Elles sont aussi proportionnellement moins nombreuses que ces dernières à estimer que leur niveau de formation est supérieur à ce qui est requis pour leur emploi.

La proportion de travailleurs qualifiés qui estiment avoir un niveau de formation adéquat pour l'emploi occupé au moment de l'enquête augmente avec l'allongement de la durée de résidence, tandis que la proportion de ceux se considérant surqualifiés diminue. En effet, la proportion de personnes s'estimant correctement qualifiées passe de 58,0 % chez les personnes ayant résidé de 13 à 36 mois à 67,7 % pour celles ayant plus de 5 ans de résidence, alors que la proportion de personnes rapportant être surqualifiées varie de 36,7 % chez celles ayant une courte durée de résidence à 29,2 % pour celles ayant séjourné 61 mois et plus.

²⁰ Très peu de répondants en emploi au moment de l'enquête et ayant divulgué leur salaire ne connaissaient pas le français *au moment de l'enquête* (3,9 % ou 76 personnes).

Les personnes nées en Europe, en Asie et en Océanie ainsi qu'en Amérique sont significativement plus nombreuses, en proportion, que celles nées en Afrique à juger que leur niveau de formation est équivalent à ce qui est requis pour l'emploi occupé. *De facto*, elles évaluent significativement moins fréquemment être surqualifiées dans leur emploi actuel que ces dernières. On remarque toutefois des différences significatives parmi les travailleurs qualifiés nés en Europe : ceux nés en Europe de l'Est se considèrent davantage surqualifiés que ceux nés en Europe de l'Ouest et moins souvent correctement qualifiés.

Les personnes titulaires d'un diplôme d'études secondaires ou moins et celles possédant un diplôme d'études postsecondaires estiment plus fréquemment que celles ayant un diplôme universitaire que leur niveau de formation équivaut au savoir-faire exigé pour l'emploi, alors qu'elles sont proportionnellement moins nombreuses que ces dernières à se percevoir surqualifiées pour l'emploi qu'elles occupent.

Les personnes qui ne connaissent pas le français²¹ *au moment de l'enquête* estiment davantage que leur niveau de formation équivaut à celui que requiert l'emploi occupé au moment de l'enquête (87,7 % contre 63,9 % des personnes qui connaissent le français). À l'inverse, elles se considèrent significativement moins fréquemment surqualifiées.

Enfin, les travailleurs qualifiés qui connaissent l'anglais *au moment de l'enquête* estiment plus fréquemment que ceux ne connaissant pas cette langue que leur niveau de formation équivaut au niveau de formation requis pour l'emploi (66,6 % et 55,8 % respectivement).

4.7 Perception du lien entre le domaine de formation et l'emploi

TABEAU 4.7

Plus de la moitié (53,7 %) des travailleurs qualifiés estiment qu'il y a un lien étroit entre leur domaine de formation et l'emploi qu'ils occupent *au moment de l'enquête*, 20,5 % estiment que ce lien est moyen, 6,8 %, que ce lien est faible et 18,5 %, qu'il n'en existe aucun.

Les personnes âgées de 20 à 29 ans *au moment de l'admission* estiment que leur domaine de formation et leur emploi sont fortement liés dans une proportion plus importante que celles admises lorsqu'elles avaient de 30 à 39 ans et, inversement, elles estiment dans une moins grande proportion que ces dernières qu'il n'existe pas de lien entre leur formation et leur emploi. En outre, les travailleurs admis en 2009 perçoivent que leur domaine de formation n'est pas du tout lié à leur emploi dans une proportion plus importante que ceux admis en 2005.

Les personnes nées en Europe (60,8 %) et celles nées en Asie et en Océanie (59,5 %) sont proportionnellement plus nombreuses que celles nées en Afrique (45,6 %) à juger que le lien entre leur domaine de formation et leur emploi est fort. *De facto*, elles estiment moins souvent que celles-ci que ce lien est faible ou inexistant.

Les personnes titulaires d'un diplôme universitaire de 3^e cycle sont, proportionnellement, significativement plus nombreuses que les titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires ou d'un diplôme universitaire de 1^{er} cycle à estimer qu'il existe un lien fort entre leur formation et l'emploi occupé alors qu'elles estiment significativement moins fréquemment que les titulaires d'un diplôme universitaire de 1^{er} cycle qu'il n'y a aucun lien.

²¹ Il faut cependant préciser que le nombre de personnes ne connaissant pas le français est très faible (85 personnes, soit 3,8 % de l'ensemble des personnes en emploi au moment de l'enquête).

Les personnes qui ne connaissent pas le français²² *au moment de l'enquête* sont proportionnellement plus nombreuses que celles connaissant le français à percevoir un lien fort entre leur domaine de formation et l'emploi qu'elles occupent, tandis qu'elles perçoivent moins souvent ce lien comme faible ou inexistant.

On remarque également que les travailleurs qualifiés qui connaissent l'anglais *au moment de l'enquête* estiment moins fréquemment que ceux ne connaissant pas cette langue que l'emploi qu'ils occupent n'est pas lié du tout à leur domaine de formation.

4.8 Niveau de satisfaction

TABEAU 4.8

Au moment de l'enquête, plus des deux cinquièmes (44,4 %) des travailleurs qualifiés sont satisfaits de l'emploi qu'ils occupent et 35,4 % sont très satisfaits. La proportion de personnes qui sont peu satisfaites est de 12,9 %, tandis que 7,2 % ne sont pas satisfaites de leur emploi.

On constate que les travailleurs qualifiés ayant résidé 61 mois et plus se disent très satisfaits de leur emploi significativement plus souvent que ceux ayant résidé de 13 à 36 mois. Ils sont également proportionnellement moins nombreux que ceux-ci à mentionner n'être pas du tout satisfaits de leur emploi. Toutes proportions gardées, il y a plus de personnes qui ne sont pas du tout satisfaites de l'emploi qu'elles occupent parmi les personnes admises en 2009 que parmi celles admises en 2002.

Les personnes admises lorsqu'elles étaient âgées de 20 à 29 ans se sont dites très satisfaites de leur emploi dans une proportion plus grande que celles âgées de 30 et 39 ans. De plus, elles ont mentionné être peu satisfaites de leur emploi dans une proportion moins élevée que les personnes admises entre 40 et 49 ans.

Les personnes nées en Afrique se disent significativement moins souvent très satisfaites de leur emploi que celles nées en Europe, en Asie et en Océanie ainsi qu'en Amérique. Elles sont également proportionnellement plus nombreuses que ces dernières à être peu satisfaites de leur emploi. De plus, la proportion de personnes qui ne sont pas du tout satisfaites de l'emploi qu'elles occupent au moment de l'enquête est significativement moins élevée parmi les personnes originaires d'Europe que parmi celles nées sur un autre continent. Enfin, les personnes qui connaissent l'anglais *au moment de l'enquête* sont proportionnellement plus nombreuses à se dire très satisfaites de leur emploi que celles qui ne connaissent pas cette langue²³.

4.9 Principal motif d'insatisfaction

TABEAU 4.9

Au moment de l'enquête, plus des trois cinquièmes (63,4 %) des travailleurs qualifiés insatisfaits de l'emploi qu'ils occupent le sont principalement parce que cet emploi ne correspond pas à leur qualification ni à leurs compétences, 17,4 % d'entre eux trouvent le salaire insuffisant et 16,5 % trouvent que les conditions de travail ne répondent pas à leurs besoins. Seulement 0,2 % des personnes mentionnent que leur insatisfaction est principalement due au manque de formation offerte par l'employeur.

²² Il faut cependant préciser que le nombre de personnes ne connaissant pas le français est très faible (85 personnes, soit 3,8 % de l'ensemble des personnes en emploi au moment de l'enquête).

²³ Le nombre de personnes en emploi au moment de l'enquête et qui ne connaissaient pas le français est toutefois très faible.

La proportion de personnes qui se déclarent principalement insatisfaites parce que l'emploi occupé ne correspond pas à leur qualification et leurs compétences diminue avec l'augmentation de la durée de résidence : de 67,4 %, chez les personnes ayant résidé de 13 à 36 mois, elle passe à 57,9 % pour celles ayant plus de 5 ans de résidence.

5. Personnes sans emploi depuis l'obtention de la résidence permanente

Le présent chapitre traite des caractéristiques générales des travailleurs qualifiés qui, depuis l'obtention de la résidence permanente, n'ont pas encore obtenu un emploi sur le marché du travail québécois. Au moment de l'enquête, 10,0 % des travailleurs qualifiés (soit 302 personnes) n'avaient pas encore occupé un emploi depuis l'obtention de la résidence permanente. Nous étudions notamment les principales activités de ces personnes durant leur période de non-emploi.

Faits saillants du chapitre

Portrait général

- ✓ Seulement 10,0 % des travailleurs qualifiés n'ont pas occupé d'emploi au Québec depuis l'obtention de la résidence permanente. Cette proportion diminue avec l'augmentation de la durée de résidence.
- ✓ Les personnes qui ont une formation dans le domaine de la santé ont moins fréquemment accédé à un emploi.

Activité principale

- ✓ La principale activité des personnes sans emploi depuis l'obtention de la résidence permanente a été les études ou la formation.
- ✓ Les hommes ont eu plus fréquemment que les femmes comme principale activité la recherche d'un emploi ou un travail à l'extérieur du Québec, tandis qu'ils sont proportionnellement moins nombreux que celles-ci à avoir principalement rempli des obligations familiales.

5.1 Les personnes sans emploi depuis l'obtention de la résidence permanente

TABEAU 5.1

Sans grande surprise, on observe que la proportion d'individus n'ayant pas occupé un emploi diminue avec l'augmentation de la durée de résidence. Les personnes ayant une courte durée de résidence (13 à 36 mois) sont nettement plus nombreuses à avoir été sans emploi depuis l'obtention de la résidence permanente (20,8 %), suivies des personnes ayant résidé de 37 à 60 mois (8,0 %) et, finalement, de celles de 61 mois et plus (4,6 %). Ce ratio plus élevé parmi les personnes ayant une courte durée de résidence (13 à 36 mois) est peu étonnant dans la mesure où plus les personnes sont d'arrivée récente et moins elles ont disposé de temps pour décrocher un emploi.

Parmi les personnes sans emploi depuis l'obtention de la résidence permanente, les personnes âgées de 40 ans et plus, au *moment de l'admission*, sont nettement plus nombreuses, proportionnellement, à n'avoir acquis aucune expérience de travail au Québec que celles de 20 à 29 ans. Lorsque l'*âge au moment de l'enquête* est considéré plutôt que l'âge à l'admission, on note que les personnes qui sont âgées, au moment de l'enquête, de 50 ans et plus ont été beaucoup plus fréquemment sans emploi que celles de 20 à 39 ans.

Les personnes ayant une formation dans le domaine de la santé ont été, proportionnellement, nettement plus nombreuses, depuis l'obtention de la résidence permanente, à ne pas obtenir un emploi au Québec (19,9 %) que celles ayant une formation dans un autre domaine. On observe aussi que, depuis l'obtention de la résidence permanente, les travailleurs qualifiés natifs de l'Europe (5,6 %), et plus particulièrement de l'Europe de l'Ouest (3,4 %), ainsi que ceux ayant suivi leur formation dans un

établissement d'enseignement situé au Québec (6,7 %), en France (4,7 %) ou en Roumanie (4,1 %) ont moins fréquemment été sans emploi.

5.2 *Activité principale des personnes sans emploi depuis la résidence permanente*

TABLEAU 5.2

Les personnes n'ayant jamais occupé d'emploi depuis la résidence permanente peuvent avoir accompli différentes actions dans le but de décrocher un premier emploi sur le marché du travail québécois, tout comme elles peuvent avoir eu d'autres activités sans lien avec la recherche d'emploi (p. ex., obligations familiales, maladie ou incapacité). Nous nous intéressons ici à l'activité principale des travailleurs qualifiés sans emploi, c'est-à-dire l'activité à laquelle ils ont consacré le plus de temps depuis l'obtention de la résidence permanente.

On observe que plus de la moitié (55,5 %) des personnes n'ayant pas occupé d'emploi depuis l'obtention de la résidence permanente ont été principalement aux études ou en formation. Un peu moins du cinquième (19,4 %) a principalement cherché un emploi, alors que 12,6 % de ces personnes se sont acquittées d'obligations familiales (p. ex., tâches parentales, grossesse, soin de parents âgés). Un emploi non rémunéré (stage, bénévolat, etc.) a été l'activité principale de 5,4 % des travailleurs qualifiés, suivi par un travail à l'extérieur du Québec (3,5 %), la maladie ou des incapacités (1,0 %) et, enfin, d'autres activités (0,8 %).

Une analyse différenciée selon le sexe montre que, parmi les personnes sans emploi depuis la résidence permanente, les hommes ont eu plus fréquemment comme principale activité la recherche d'un emploi (24,7 % comparativement à 11,8 % des femmes) ou un travail à l'extérieur du Québec²⁴ (5,5 % comparativement à 0,7 % des femmes), tandis qu'ils sont proportionnellement moins nombreux à avoir principalement rempli des obligations familiales (4,6 % comparativement à 24,3 % des femmes).

²⁴ Dans le cadre de l'ETQ, seuls les emplois au Québec ont fait l'objet de questions.

Conclusion

Nous avons présenté dans ce document les différentes caractéristiques des emplois occupés par les travailleurs qualifiés, soit le premier emploi occupé depuis l'obtention de la résidence permanente; le dernier emploi occupé pour ceux n'ayant plus d'emploi au moment de l'enquête; l'emploi en cours pour ceux ayant un emploi au moment de l'enquête. Nous avons également abordé la situation générale des travailleurs qualifiés sur le marché du travail québécois depuis l'obtention de la résidence permanente ainsi que les caractéristiques des personnes n'ayant jamais occupé d'emploi.

Les résultats indiquent que 10 % des travailleurs qualifiés n'ont jamais eu d'emploi au Québec depuis leur admission. Il s'agit généralement de personnes arrivées plus récemment et qui ont donc disposé de moins de temps pour trouver un premier emploi. Ces dernières ont plus fréquemment suivi une formation dans le domaine de la santé. Sachant que la reconnaissance des diplômes obtenus à l'étranger demande temps et ressources, il est possible que ces travailleurs qualifiés aient enclenché un processus de reconnaissance qui est toujours en cours. En effet, suivre une formation ou être aux études était la principale activité de plus de la moitié des personnes qui n'ont pas eu d'emploi depuis l'obtention de leur résidence permanente.

Les analyses bivariées réalisées montrent aussi l'existence d'un lien entre certaines caractéristiques personnelles et, d'une part, l'accès à un premier emploi sur le marché du travail québécois ainsi que, d'autre part, les caractéristiques du premier emploi, du dernier emploi occupé ou de l'emploi actuel.

Si les caractéristiques du premier emploi des travailleurs qualifiés ne semblent pas différer selon l'année d'admission, il en va autrement pour l'emploi actuel. Autrement dit, les caractéristiques du premier emploi occupé au Québec à la suite de l'obtention de la résidence permanente sont similaires peu importe l'année d'admission des travailleurs qualifiés, mais celles de l'emploi occupé au moment de l'enquête sont généralement plus favorables (p. ex., diminution de l'emploi temporaire, saisonnier, ou sur appel, salaire annuel plus élevé, adéquation entre l'emploi et les compétences) lorsque l'année d'admission est moins récente. Sans grande surprise, les résultats montrent qu'il en va de même pour la durée de résidence. Au fil du temps, non seulement plus de travailleurs qualifiés rapportent une expérience d'emploi sur le marché du travail du Québec, mais également les perspectives d'emploi semblent s'améliorer, du moins pour une partie d'entre eux.

Les personnes admises plus jeunes sont plus nombreuses à rapporter une expérience d'emploi sur le marché du travail, bien qu'elles aient moins souvent que les plus âgées occupé plusieurs emplois. Par ailleurs, leurs emplois présentent des caractéristiques qui diffèrent généralement des caractéristiques des emplois occupés par les personnes admises à un âge plus avancé, tant pour le premier emploi que pour le dernier emploi occupé par les personnes qui sont sans emploi au moment de l'enquête ou que pour l'emploi actuel.

Lorsque l'analyse des caractéristiques du premier emploi, du dernier emploi et de l'emploi actuel est différenciée selon le sexe, on note que les caractéristiques des emplois détenus par les travailleurs qualifiés sont en adéquation avec ce qui est généralement observé pour la population du Québec. En effet, tout comme l'ensemble des travailleuses du Québec, les femmes admises en tant que travailleuses qualifiées requérantes principales se retrouvent plus fréquemment que les hommes de la même catégorie d'immigration dans certains domaines (notamment le secteur de la santé et les professions liées aux sciences sociales, à l'enseignement, à l'administration publique et à la religion). De plus, toutes proportions gardées, elles sont aussi plus nombreuses à travailler à temps partiel et ont plus souvent des salaires inférieurs à ceux des hommes.

En général, l'accès à l'emploi et les caractéristiques des emplois occupés par les travailleurs qualifiés diffèrent également selon la région de naissance. En effet, les résultats montrent que, dans l'ensemble, les personnes nées en Afrique semblent désavantagées sur le marché de l'emploi par rapport à celles nées en Europe. Toutefois, ces dernières ne constituent pas un bloc monolithique : lorsqu'on étudie les caractéristiques selon les sous-continents de naissance, des différences significatives peuvent souvent être notées entre les personnes, notamment celles nées en Europe de l'Est et celles nées en Europe de l'Ouest.

Si la scolarité n'est pas liée à l'accès à un emploi sur le marché du travail du Québec, elle est toutefois en lien avec plusieurs caractéristiques du premier emploi, du dernier emploi ou de l'emploi actuel. Notamment, une scolarité de niveau universitaire est plus fréquemment associée à des emplois de niveau de compétences professionnel, à un salaire annuel plus élevé, mais également à des emplois temporaires et à la perception d'être surqualifié pour l'emploi occupé.

Par ailleurs, on note que la connaissance du français et de l'anglais *au moment de l'admission* joue un rôle non négligeable sur les caractéristiques du premier emploi. Bien que ne représentant que 5 % de l'ensemble des travailleurs qualifiés, les personnes qui ne connaissaient que l'anglais²⁵ *au moment de leur admission* semblent avoir eu un premier emploi présentant des caractéristiques plus intéressantes que les autres travailleurs qualifiés. Notamment, ils ont occupé plus rapidement un premier emploi et avaient souvent un salaire annuel supérieur. Ce salaire annuel plus élevé pourrait cependant s'expliquer par le fait que ces personnes travaillaient en moyenne plus d'heures par semaine que les autres personnes.

De même, la connaissance du français et celle de l'anglais *au moment de l'enquête* sont également déterminantes en ce qui concerne les caractéristiques de l'emploi en cours, mais semblent moins importantes en ce qui concerne le dernier emploi occupé par les personnes sans emploi au moment de l'enquête²⁶.

Les analyses bivariées présentées dans ce document ont toutefois une portée limitée. Des analyses multivariées permettraient de rendre compte de l'effet spécifique de chacune des caractéristiques personnelles des travailleurs qualifiés (âge à l'admission, région de naissance, domaine de formation, etc.) sur l'accès à l'emploi ainsi que sur les caractéristiques des emplois étudiés, c'est-à-dire l'impact d'une caractéristique donnée, au-delà de l'impact des autres caractéristiques personnelles. De telles analyses permettraient également de mettre au jour l'effet conjugué de plusieurs des caractéristiques personnelles, le cas échéant.

Finalement, les aspects abordés dans le présent document donnent un aperçu des diverses facettes de l'insertion en emploi des travailleurs qualifiés requérants principaux, notamment quant aux caractéristiques des emplois auxquels ils ont accédé depuis leur admission. D'autres aspects, tels que l'effet des formations suivies au Québec (après l'admission) sur les caractéristiques des emplois occupés par les travailleurs qualifiés, leur obtention d'un emploi qualifié ou non qualifié ou encore la durée du premier emploi ainsi que de l'emploi actuel sont des pistes d'étude qui demeurent à explorer.

²⁵ Par contre, il est important de souligner que ces personnes présentent un profil différent de l'ensemble des travailleurs qualifiés : elles sont surreprésentées parmi les titulaires d'un diplôme universitaire de 3^e cycle, parmi les personnes en provenance des États-Unis et du Royaume-Uni et parmi celles ayant fait un séjour au Québec avant d'obtenir leur résidence permanente.

²⁶ Notons que seulement 468 personnes avaient déjà eu un emploi au Québec, mais étaient sans emploi au moment de l'enquête. Ce petit nombre pourrait expliquer, en partie, que peu de caractéristiques personnelles ont un impact sur les caractéristiques du dernier emploi occupé, les marges d'erreur étant plus grandes, plus le nombre de personnes est restreint.

